

**RAPPORT DU SECRETARIAT DE LA CSI-AFRIQUE AU CONSEIL GENERAL**

**SEPTEMBRE 2009**

## **Annonces nécrologiques**

Au cours de la période qui fait l'objet de ces annonces, plusieurs syndicalistes sont décédés à divers niveaux du mouvement syndical. Certains sont décédés au cours de leur travail et d'autres pour des raisons diverses, notamment des causes naturelles. Nous mentionnons ci-dessous les noms de quelques collègues, qui ont été envoyés au Secrétariat de la CSI-Afrique.

**Madia Diop** : est décédé au Sénégal, le 11 novembre 2008 des suites d'une courte maladie. Il était membre du Conseil d'Administration du BIT et vice-président de l'Assemblée Nationale Sénégalaise. Il était également président de l'ex-Organisation Régionale Africaine de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (ORAF-CISL) de 1993 à 1997.

**Soumaïla Mamadou** : est décédé à Niamey au Niger, le 22 mars 2009, des suites d'une longue maladie. Il était économiste à l'ex-ORAF-CISL, chargé de mener des activités dans le cadre de la politique économique et sociale dans les pays francophones d'Afrique.

**Kigongi Di Mwinsa** : est décédé à Kinshasa en République Démocratique du Congo, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Il était un ancien président de la Confédération Syndicale du Congo (CSC). Il a également été président de l'Organisation Démocratique Syndicale des Travailleurs Africains (ODSTA) de 1995 à 2003 et président de l'ex-Confédération Mondiale du Travail (CMT) de 1997 à 2001.

**Violet Seboni** : est décédée dans un accident de voiture en Afrique du Sud, le 3 avril 2009. Elle était présidente adjointe du COSATU, première vice-présidente du syndicat des ouvriers du textile en Afrique du Sud, mais également vice-présidente de la CSI-Afrique jusqu'à sa mort prématurée.

**Dr Mohamed Samba Kebe** : est décédé en Guinée, le 27 juillet 2009. Il était enseignant et est devenu Secrétaire général de la CNTG de 1985 à 2000.

**TOMA SALEH BECHIR**, présidente du Comité national des femmes de l'Union des Syndicats du Tchad (UST), est décédée le 30 mars 2009 des suites d'une courte maladie.

**Sibusiso Mashaya**, Président du syndicat de la poste et auditeur interne du Comité exécutif national de la SFTU, a été tué en mai 2009.

Je vous invite tous à vous lever pour observer une minute de silence en mémoire des camarades dont les noms sont susmentionnés et de tous les autres collègues syndicalistes qui sont décédés au cours de la période couverte par les présentes annonces.

## **Introduction**

Au moment où la deuxième réunion du Conseil général fut organisée en octobre 2008, la crise financière, qui s'est transformée en crise financière et économique mondiale, n'avait duré que quelques semaines. Depuis lors, le monde entier est plongé dans une crise sans précédent avec des conséquences graves pour l'emploi et les familles ouvrières. Des millions d'emplois ont été supprimés dans les pays industrialisés et dans les pays en développement au moment même où le monde est confronté aux dangers du réchauffement climatique qui comporte des défis énormes pour le développement durable. Alors que les dirigeants du monde, notamment les dirigeants des pays industrialisés, s'activent pour coordonner leurs réponses à la crise, elle continue d'avoir un impact lourd sur les travailleurs du monde entier.

En Afrique, les industries extractives, les secteurs manufacturier, agricole et touristique ont été affectés par les effets pervers de cette récession économique. Les transferts des migrants africains vivant à l'étranger ont été considérablement affectés et les investissements directs étrangers ont aussi été affectés de façon négative. Les prix des produits de base et les demandes d'exportation ont aussi été affectés. Tout ce qui précède affaiblit la capacité des pays africains à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui sont des besoins minimum de développement. L'inégalité et la pauvreté prennent de l'ampleur, et la crise sociale susceptible d'être provoquée par ces conditions peut représenter une menace grave pour la stabilité politique et le maintien de la démocratie et des droits humains et syndicaux.

La CSI-Afrique a été impliquée dans les discussions organisées en Afrique et au sein du mouvement syndical international pour trouver des réponses à la crise. Le Pacte mondial pour l'emploi récemment négocié et adopté par les mandants de l'OIT en réponse à la crise économique et ses conséquences représente une approche conjointe pour s'attaquer aux effets profondément négatifs de la crise sur le monde du travail. La mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi peut contribuer au rétablissement de la confiance et aider des pays à assurer la croissance, à créer des emplois décents, à assurer le respect des normes internationales du travail, à assurer une protection sociale adéquate pour les groupes vulnérables et à poser solidement le fondement d'une relance économique juste et durable.

Tout en participant aux efforts de résolution de la crise mondiale, un travail systématique a été fait pour essayer de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Organisation, lequel a été adopté par le Conseil général au cours de sa deuxième réunion. L'Organisation a réussi à obtenir le soutien d'un certain nombre de partenaires tels que SASK (Finlande), FNV Mondiaal (Pays-Bas), TUC (Grande-Bretagne), LO-Norvège, la Fondation Friedrich Ebert (Allemagne) et CFDT (France) en ce qui concerne des domaines spécifiques du Plan stratégique. D'autres partenaires comme LO-TCO (Suède), CSC (Belgique), USO (Espagne), CISL (Italie), LO-FTF (Danemark), CLC (Canada) et le BIT ont également financé d'autres aspects du travail de l'Organisation, qui ont trait à la mise en œuvre du Plan et à la réalisation de nos objectifs stratégiques.

### **L'installation du Secrétariat du Siège de la CSI-Afrique à Lomé**

Au cours du premier semestre de 2009, la décision de la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil général d'installer le siège de la CSI-Afrique à Lomé au Togo, a été mise en application. Début mai, le Bureau exécutif s'est réuni pour superviser les dispositions prises relativement au transfert du bureau. Il y avait notamment des objets à transférer, des objets à céder et des droits à payer aux employés dont l'emploi prenait fin parce que le bureau devait déménager de Nairobi (Kenya). La plupart des biens du bureau, notamment l'équipement et le mobilier, ont été envoyés à Lomé ; toutefois, quelques objets ont été vendus à des membres du personnel, et une partie du mobilier a été offerte à la COTU (Kenya). Les employés dont l'emploi a pris fin ont perçu un mois de salaire pour chaque année de service accompli et ce, conformément à ce qui avait été fait pour les employés qui avaient perdu leur emploi pendant la fusion des deux anciennes organisations. Les membres du personnel qui n'ont pas été transférés sont les camarades John Wanguba, contrôleur financier ; Paul Derrick, aide-comptable ; Hussein Juma, chauffeur/messager et Mary Kamau, réceptionniste. Les services de la camarade Angela Lomosi doivent en principe prendre fin le 31 décembre 2009. Le camarade Sylvain Kiza est en charge du bureau de liaison de la CSI-Afrique à Nairobi, bureau que la COTU (Kenya) a accepté d'abriter.

Depuis l'installation du bureau à Lomé, de nouveaux membres du personnel ont été recrutés. Il s'agit de Yahya Msangi qui est en charge de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement ; Victor Komlan Dogbévi, le responsable des services financier et administratif et Edith Akuvi Koumako, secrétaire bilingue.

## **Droits humains et syndicaux**

### **Aperçu de la situation en Afrique**

Malgré une tendance positive en faveur du respect des droits humains et syndicaux dans la loi et dans la pratique dans un certain nombre de pays africains, il est toujours difficile de citer en exemple un pays du continent où l'on jouit pleinement des droits des travailleurs et des droits syndicaux, notamment l'institution de la protection sociale et du dialogue social pour tous les travailleurs de l'économie formelle et de l'économie informelle ainsi que pour les travailleurs migrants.

D'autre part, la situation des droits humains et syndicaux laisse à désirer dans un certain nombre de pays africains. Une violation excessive des droits était évidente dans les pays africains tourmentés par des guerres civiles et des conflits, dirigés par des régimes militaires ou despotiques et menacés d'instabilité. Nous attirons particulièrement l'attention sur le Zimbabwe, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Niger, le Swaziland, la Gambie, Madagascar, la république démocratique du Congo, le Soudan et la Somalie, où il y a eu des violations graves des libertés fondamentales et civiles au cours de la période couverte par le présent rapport.

### **Zimbabwe**

La situation des droits humains et syndicaux au Zimbabwe s'est nettement détériorée après le premier tour des élections présidentielles en mars 2008 lorsque le candidat du parti d'opposition MDC, Morgan Tsvangirai, a obtenu plus de voix que le président en exercice, Mugabe, sans pour autant gagner. Après plusieurs mois de répression des défenseurs de la démocratie et de violence politique, les condamnations internationales et la diplomatie de la SADC ont permis de conclure un Accord politique global (APG) entre le ZANU-PF et les deux factions du MDC. L'accord signé le 15 septembre 2008 a finalement conduit à la formation du gouvernement de coalition du Zimbabwe (*Inclusive Government of Zimbabwe*) en février 2009. Le ZCTU et d'autres membres du mouvement pro-démocratique ont dénoncé l'APG en le qualifiant de compromis politique susceptible de compromettre les acquis démocratiques favorisés par les luttes du peuple zimbabwéen. La situation des droits de l'homme demeure fragile, tandis que la situation économique et sociale est tellement grave que le taux de chômage est supérieur à 90 pour cent.

Le ZCTU s'est clairement exprimé sur la fragilité de la situation politique et sur l'insécurité globale. Le parti a également exprimé un optimisme prudent quant à la situation qui prévaut actuellement au Zimbabwe, et souligné la nécessité d'abroger les lois répressives et hostiles à la liberté et à l'indépendance de la presse ainsi qu'à la liberté syndicale et de réunion. Il faut réclamer plus de liberté pour les activités syndicales afin de reconstruire le mouvement syndical.

Le ZCTU ainsi que d'autres forces de la société civile ont également souligné la nécessité d'une nouvelle constitution émanant du peuple pour servir de base à un véritable processus démocratique.

## **Ethiopie**

Les difficultés liées à une organisation et à une expression syndicale indépendante en Ethiopie continuent de préoccuper la CSI-Afrique. Les restrictions ont été évidentes puisque le gouvernement a apparemment refusé d'enregistrer l'Association Nationale des Enseignants (NTA), une nouvelle organisation des enseignants, et de réviser les dispositions légales relatives aux fonctionnaires et aux travailleurs. L'engagement du Gouvernement de l'Ethiopie à se conformer à la Convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale suscite des doutes ; pourtant l'Ethiopie est tenue de respecter cette convention, car elle est un Etat membre de l'OIT.

## **Guinée**

Le coup d'Etat militaire, qui est intervenu quelques jours après le décès du Président Lansana Conté en décembre 2008, a compliqué le processus de démocratisation en Guinée. Des dizaines de citoyens respectueux de la loi, parmi lesquels des militaires, des défenseurs de la démocratie, des avocats et des politiciens ont été arbitrairement arrêtés, molestés et dans certains cas détenus illégalement depuis l'avènement du coup d'Etat. Quelque 16 militaires détenus depuis janvier 2009 ne sont pas encore accusés et n'ont pas accès à un avocat. Leurs cas n'ont pas non plus été revus par un juge indépendant. En juin 2009, les officiers de l'armée guinéenne ont exhorté la junte militaire à retarder les élections prévues pour la fin de l'année, sous prétexte que le pays n'est pas en sécurité et ne peut pas organiser d'élections présidentielle et législatives crédibles en 2009. Les nouvelles dates des élections présidentielles et législatives ont été fixées en janvier et mars 2010 respectivement. Le bannissement des partis politiques a été réinstauré et des attaques ont été menées contre les partis d'opposition qui exhortent les auteurs du coup d'Etat à lever l'interdiction qui frappe les activités politiques, et à organiser des élections le plus tôt possible. Ce sont des tactiques que la junte utilise pour prolonger son pouvoir illégal. La junte a également alloué de manière délibérée des fonds insuffisants à la Commission électorale nationale, afin de retarder la tenue des élections. La CSI-Afrique salue ses affiliées en Guinée, la CNTG, l'USTG et l'ONSLG, pour avoir servi de fer de lance à la lutte pour la démocratie, et les exhorte à resserrer leurs rangs et à promouvoir l'unité entre elles pour être plus efficaces.

## **Guinée Bissau**

La Guinée Bissau a connu une violence politique l'année dernière, suite à l'assassinat du président du pays. En octobre 2008, sous les ordres du régime militaire de transition, la police a envahi les locaux de l'Union Nationale des travailleurs de Guinée Bissau (UNTGB), peu avant la grève générale de trois jours déclenchée en signe de protestation contre trois mois d'arriérés de salaires. Des avocats des droits de l'homme et certains politiciens ont aussi été humiliés et incarcérés illégalement. Les récentes élections présidentielles précédées de violence politique, ont tant soit peu rétabli la stabilité dans le pays.

## **Mauritanie**

La situation des droits humains et syndicaux s'est détériorée en Mauritanie après le coup d'Etat qui a renversé le gouvernement élu. Les protestations et manifestations pacifiques organisées par les syndicats, qui exhortaient la junte à remettre le pouvoir au gouvernement légitime, et la commémoration de la Journée mondiale du travail décent et de la Journée

internationale pour l'éradication de la pauvreté, ont toutes été brutalement réprimées. Certains protestataires ont essuyé des blessures parce que la police a fait un usage excessif de la force. Nous avons condamné ces actes inhumains commis à l'égard des citoyens respectueux de la loi qui exerçaient leurs droits civiques. La CSI-Afrique accueille favorablement la tenue d'élections en juillet 2009 et salue le courage de ses affiliées et leur immense contribution au processus démocratique en Mauritanie.

## **Niger**

Le président Mamadou Tandja a rejeté les appels lancés par la communauté locale et internationale, notamment la CEDEAO, l'Union Africaine, l'Union Européenne, l'ONU et la CSI-Afrique, pour qu'il abandonne sa décision de prolonger son mandat présidentiel. Pour cette raison, il a prématurément dissout le Parlement, déclaré l'Etat d'urgence pour pouvoir gouverner par décrets, et nommé sept acolytes à la Cour constitutionnelle pour remplacer ceux qui avaient pris une décision contre son ambition égoïste d'organiser un référendum, malgré la limite constitutionnelle du mandat présidentiel. Il a réussi à organiser un semblant de référendum qui lui permet désormais de gouverner le pays pendant trois ans et de poser sa candidature pour un autre mandat à la fin des trois années. Ces événements malheureux menacent clairement le processus démocratique naissant et la situation sécuritaire fragile au Niger. Nous saluons la lutte courageuse de nos affiliées et des forces démocratiques du Niger pour leur opposition ferme aux dérives dictatoriales au Niger.

## **Swaziland**

La législation du travail du Swaziland est pleine de contradictions et d'insuffisances. Par exemple, le personnel pénitentiaire est privé par la loi, du droit d'adhérer à un syndicat et de négocier collectivement. Plusieurs secteurs de l'économie ont été déclarés des services essentiels. Des marches et des manifestations légales et pacifiques de protestation organisées par les syndicats ont été violemment dispersées par les services de sécurité de l'Etat. Sur instruction du Premier Ministre du Swaziland, des syndicalistes ont été détenus et interrogés par la police. C'étaient des actes délibérés visant à faire peur aux militants syndicaux et à provoquer des divisions au sein de leur mouvement dans le but de faire taire les voix dissidentes.

Actuellement, le gouvernement est en train de proposer un projet de loi qui l'autorisera à renvoyer tous les fonctionnaires qui critiquent la mauvaise gouvernance et qui ne sont pas affiliés à la classe dirigeante. Le roi pratique le travail forcé en obligeant les citoyens à sarcler sa ferme et à assurer d'autres services sans leur consentement et sans aucune compensation financière.

Les grèves des travailleurs sont presque toujours réprimées. La SFTU et ses affiliés n'ont pas le droit de célébrer la Fête du Travail dans les lieux ou édifices publics, ce qui fait que parfois les travailleurs célèbrent la Fête du travail dans les locaux de certaines organisations religieuses. La police participe de force aux réunions, conférences et ateliers syndicaux. En dépit de tous ces abus et harcèlements, les travailleurs organisés ont continué à exiger des changements démocratiques. Conjointement avec d'autres forces progressistes, la SFTU a exigé que le changement démocratique soit basé sur un processus de dialogue social sans exclusive. Les forces progressistes veulent un système de gouvernement multipartiste, la libération sans condition de tous les détenus politiques, l'abrogation de toutes les lois

ignobles, une monarchie constitutionnelle qui doit seulement régner sans gouverner de sorte que la culture et la tradition puissent coexister avec la démocratie. Nous saluons le COSATU et les autres syndicats de la région de la SADC pour leur soutien inlassable pour la cause des forces pro-démocratiques au Swaziland.

## **Gambie**

Bien qu'elle soit l'hôte du siège de la Commission des droits de l'homme et des peuples de l'UA, le gouvernement de la Gambie a gardé depuis des années une très mauvaise réputation en matière de droits de l'homme. Les autorités gambiennes font impunément des journalistes et d'autres militants des droits de l'homme, des victimes. Bon nombre de journalistes ont été récemment arrêtés et détenus par la police gambienne pour avoir exercé leur droit légitime, la liberté d'expression. Le système judiciaire a été manipulé et a condamné six d'entre eux à des peines de prison. Actuellement, les syndicats gambiens n'ont pas tellement de protection démocratique pour entreprendre leurs activités légitimes.

## **Madagascar**

Beaucoup de civils innocents ont été tués et/ou grièvement blessés à la suite de la rébellion qui a évincé le gouvernement élu du Madagascar pendant la première moitié de 2009. Les atrocités commises contre la population étaient graves et doivent faire l'objet d'une enquête. Tous ceux qui ont commis des actes de violence contre la population doivent être amenés à rendre compte de leurs actes. La vérité doit être établie et des mesures punitives doivent être prises pour dissuader d'autres qui peuvent également chercher à se rendre justice à l'avenir.

## **La République démocratique du Congo**

Les combats dans la partie orientale de la République Démocratique du Congo entre les rebelles et les soldats de l'armée gouvernementale ont eu un impact négatif sur la population civile, en particulier les femmes et les enfants. Les protagonistes enrôlent les enfants de force dans leurs rangs et utilisent les femmes, les adolescentes en particulier, comme des esclaves sexuels. Des appels ont été lancés par des syndicats, l'OIT et l'ONU pour exhorter le gouvernement à faire plus d'efforts et à prendre des mesures urgentes pour mettre fin au recrutement forcé des enfants de moins de 18 ans par des groupes rebelles armés et les forces armées, en particulier à l'Est du pays. Le gouvernement a également été invité à prendre des mesures pour s'assurer que des sanctions efficaces et dissuasives sont appliquées aux personnes reconnues coupables de recruter ou d'employer des enfants de moins de 18 ans à des fins de conflit armé et en tant qu'esclaves, particulièrement dans le secteur minier et dans l'industrie du sexe.

## **Soudan**

La condamnation du Président Al Bashir par la Cour pénale internationale (CPI) pour génocide et crimes contre l'humanité commis au Darfour, la province occidentale du pays, où selon l'ONU, 300.000 personnes ont péri au cours des cinq dernières années, a été boudée par l'UA. Les Etats membres de l'UA ont catégoriquement déclaré qu'ils ne coopéreront pas à l'arrestation et à l'extradition du Président Al Bashir sur la base du mandat d'arrêt lancé par la CPI. Plusieurs organisations de la société civile en Afrique ont exprimé leur inquiétude, car il semblerait que les Chefs d'État et de gouvernement africains essaient simplement de se protéger les uns les autres sans se soucier de l'engagement déclaré de l'UA à lutter contre



l'impunité en Afrique. Même si des nations puissantes ont des intérêts de longue date au Soudan, particulièrement dans les ressources naturelles du pays, les syndicats africains ne peuvent pas ignorer la violation flagrante des droits humains et syndicaux dans le pays, particulièrement dans la région du Darfour. Ci-dessous un projet de lettre approuvé par l'archevêque Desmond Tutu, un certain nombre d'organisations de la société civile et d'individus en Afrique qui ont considéré que la position des Chefs d'Etat africains par rapport à l'acte d'accusation du Président Al Bashir pourrait compromettre la lutte pour les droits de l'homme en Afrique et le rôle de la Cour Pénale internationale (CPI) qui contribue au combat contre l'impunité en Afrique.

*Nous, soussignés, écrivons pour vous inviter à agir dans l'intérêt supérieur du peuple africain lors de la prochaine réunion de l'Union Africaine (UA), les 8 et 9 juin 2009.*

*L'UA se réunit pour discuter de l'adhésion des nations africaines à la Cour Pénale Internationale, à la lumière de l'acte d'accusation du président soudanais al Bashir. Les Chefs d'Etat africains sont invités à décider s'il faut protéger les victimes des abus des droits de l'homme ou les auteurs.*

*Si les nations africaines se retirent de la Cour Pénale Internationale, leurs dirigeants enverront un message préjudiciable qui compromettra l'engagement du continent en faveur de la justice. Pendant que les atrocités contre les droits de l'homme continuent au Kivu, au nord de l'Ouganda, au Darfour et au Zimbabwe, la lutte pour mettre fin à la culture de l'impunité et pour soutenir la justice face aux abus des droits de l'homme est plus que jamais importante.*

*Il est essentiel que l'UA continue à soutenir sans réserve le travail de la CPI afin que l'on puisse rendre compte des atteintes aux droits de l'homme dans le monde entier. L'UA ne doit pas céder à la pression du président soudanais al Bashir et de ses alliés pour compromettre la Cour. L'UA doit également rejeter les accusations sans fondement selon lesquelles la CPI est partielle et vise injustement les Chefs d'Etat africains.*

*Nous lançons un appel à l'UA pour qu'elle réitère son engagement à rendre justice aux victimes des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre par l'intermédiaire de la CPI. Nous reconnaissons que la CPI manquerait de crédibilité en tant qu'organisation internationale sans l'implication active des nations africaines. Le bloc africain est le seul plus grand groupe régional au sein de la CPI et il a une grande influence sur le travail de la Cour. Des Africains occupent également certains des postes les plus élevés au sein de la Cour,*

*notamment les postes de Procureur adjoint, de Greffier adjoint et de Vice-président de la Cour.*

*La Cour a été saisie du cas du Darfour par le Conseil de sécurité et les trois autres affaires africaines ont été portées à la CPI par les pays eux-mêmes. Dans le cas du Darfour, la Cour a agi impartialement en accusant le gouvernement, la milice et les chefs des rebelles. Loin d'être partielle à l'égard des Africains, la Cour estime que les vies africaines sont dignes d'être protégées et que compte doit être rendu de toute violation de leurs droits.*

*Pendant les six dernières années, l'Union Africaine a effectué une mission exigeante, de rétablissement et de maintien de la paix au Darfour. Les efforts déployés par l'UA pour trouver une solution pacifique au conflit ont conduit, le 5 mai 2006, à la signature de l'Accord de paix au Darfour (APD) entre le gouvernement du Soudan et la faction de Minawi du Mouvement de libération du Soudan (SLM (M)).*

*Malheureusement, l'APD a lamentablement échoué, et quelques dirigeants africains ont soutenu que le travail de la CPI a empêché les efforts de rétablissement de la paix au Soudan. Cependant, notre implication dans divers processus de paix nous a appris que la justice est un préalable à une paix durable et véritable. Le fait de mettre à l'écart la justice et l'obligation de rendre compte afin de parvenir à un accord de paix à court terme n'est pas dans l'intérêt du peuple africain.*

*Le plus grand obstacle à la paix au Darfour est le manque d'engagement de la part des rebelles et du gouvernement. Le mois dernier seulement, le régime soudanais a bloqué le travail de Mandat Darfur, une réunion des groupes de la société civile destinée à faire avancer les pourparlers de paix.*

*En ratifiant à l'origine les Statuts de Rome (de la CPI), les nations africaines ont montré leur engagement à mettre fin aux violations des droits de l'homme sur le continent. Le fait de retirer leur adhésion de la Cour maintenant serait largement interprété comme un manque d'intérêt pour l'obligation à rendre compte et pour la justice.*

*C'est un moment critique dans l'histoire de l'Union Africaine. Elle ne doit pas céder à la pression et compromettre son rôle de garante de la paix, de la sécurité et de la justice en*

*Afrique. L'histoire jugera sévèrement l'Union Africaine si elle met les intérêts de quelques élites puissantes au-dessus de ceux de ses populations qui meurent inutilement au Darfour, en RDC, en Ouganda, en République centrafricaine et ailleurs.*

*Si l'Union Africaine tient à assumer son rôle légitime à la tête des efforts régionaux de maintien et de rétablissement de la paix, elle doit véritablement représenter la volonté du peuple africain en mettant la justice au centre de son programme. L'UA a l'occasion de renforcer sa réputation de promotrice et de protectrice des droits de l'homme en Afrique en se levant pour les victimes des abus de droits de l'homme et en soutenant la CPI dans sa recherche des responsables de ces atrocités.*

### **Liste des organisations et des individus ayant donné leur approbation**

1. Fadlah Adams, Commission sud-africaine des droits de l'homme
2. Evelyn Ankumah, Africa Legal Aid, Ghana
3. Elijah Banda, Ordre des avocats de la Zambie
4. Zohra Dawood, Open Society Foundation– Afrique du Sud
5. Anton du Plessis, Institut d'études sécuritaires
6. Max du Plessis, Institut d'études sécuritaires & Université du KwaZulu Natal
7. Malebakeng Forere, Ordre des avocats du Lesotho
8. Nicole Fritz, Southern African Litigation Centre
9. Vincent Gatera Gashabana, Barreau du Rwanda
10. Mabvuto Hara, Association des avocats de la SADC
11. Charles Chernor Jalloh, Africa Law Institute (Institut africain de droit)
12. George Kapiamba, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), RDC
13. Kwame Karikari, Media Foundation for West Africa
14. Tiseke Kasambala, Human Rights Watch
15. Stephen Arthur Lamony, Coalition pour la Cour pénale internationale
16. Antoinette Louw, Institut d'études sécuritaires
17. Meredith Lwanga, Ordre des avocats de l'Afrique de l'Est
18. Patric Mtshaulana, Conseil général du Barreau de l'Afrique du Sud
19. Godfrey Musila, Institute for Security Studies/ Institut d'études sécuritaires
20. Hellen Mutio, Peace Pen Communications, Kenya
21. James Mwamu, Ordre des avocats de l'Afrique de l'Est
22. Cheggy Mziray, Ordre des avocats de Tanganyika
23. Angela Naggaga, Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique, Gambie
24. Mildred Ngesa, Peace Pen Communications, Kenya
25. Jemima Njeri Kariri, Institut d'études sécuritaires
26. Louise Olivier, Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA)
27. Mpumi Sibalukhulu, Institut d'études sécuritaires
28. Abongile Sipondo, Open Society Foundation–SA
29. Firew Tiba, Université de Hong Kong

30. Jacob van Garderen, Avocats des droits de l'homme, Afrique du Sud
31. Marie-Thérèse Kalonda Wanaoli, Les Amis de Nelson Mandela DH
32. Lina Zedriga, Avocats du droit public international, Ouganda
33. Centre d'aide juridique, Namibie
34. Commission Internationale de Juristes, Programme Afrique
35. Commission Internationale de Juristes, Programme du Kenya

### **Individus**

36. Richard Cornwell, consultant, Afrique du Sud
37. Biong Deng, Afrique du Sud
38. Idi Gaparayi, consultant, Rwanda
39. Benson Olugbuo, ancien membre de la Coalition pour la Cour pénale internationale
40. Yitiha Simbeye, Open University of Tanzania

**Le Conseil général est invité à examiner la menace d'impunité en Afrique que représente la position des dirigeants de l'UA par rapport à l'accusation du Président Al Bashir du Soudan par la CPI, et à se joindre aux autres organisations de la société civile en Afrique pour soutenir le travail de la CPI tel qu'il est susmentionné.**

### **Somalie**

La Somalie a, au cours de la première moitié de cette année, dégénéré et est plongée dans un chaos total en raison de l'intensification des attaques dirigées contre le Gouvernement intérimaire fédéral par divers groupes rebelles armés. Les ravages de la guerre ont empiré la situation humanitaire déjà précaire. Beaucoup de gens parmi lesquels des militants des droits de l'homme, des journalistes, des femmes et des enfants ont été délibérément visés et brutalement assassinés pendant les combats. Beaucoup d'autres ont été chassés de leurs maisons et vivent dans des conditions très difficiles dans des camps de déplacés et de réfugiés dans les pays voisins. Cette situation est inquiétante et nécessite une intervention pressante et bien coordonnée de l'IGAD, de l'UA, de l'ONU et du reste de la Communauté internationale.

### **Activités spécifiques réalisées**

#### **Protestations et appels**

Plusieurs lettres de protestation et d'appel ont été écrites et envoyées aux gouvernements africains concernés, à la CEDEAO, à la SADC, à l'IGAD, à l'UA, à l'UE, à l'ONU, à la CSI et à nos affiliées en ce qui concerne les violations des droits humains et syndicaux qui ont été signalées et dénoncées par nous au cours de la période couverte par le présent rapport.

#### **Visites de solidarité**

La SFTU et l'Organisation Régionale Africaine de la CSI ont avec l'appui de la CSI entrepris des visites d'échange de solidarité dans trois pays africains, à savoir le Ghana, le Nigéria et le

Sénégal pour attirer l'attention du public sur les atteintes grotesques et inquiétantes aux droits humains et syndicaux, sur le déficit démocratique grave et sur les défis auxquels le Swaziland est confronté en matière de bonne gouvernance. Les visites, qui se sont déroulées du 13 au 24 mai 2009, ont eu lieu à Accra au Ghana, à Abuja au Nigéria et à Dakar au Sénégal.

Au Ghana, des réunions ont été organisées avec des syndicalistes, des représentants de diverses organisations pro-démocratiques de la société civile et le Ministre du Travail. Au Nigéria, des réunions ont été organisées avec des syndicalistes, des représentants des organisations de la société civile et une partie des membres de l'Union des enseignants du Nigéria (NUT) ; tandis qu'au Sénégal, des réunions ont seulement été organisées avec quelques dirigeants des affiliées de l'Organisation Régionale Africaine de la CSI et quelques responsables du RADOOH, un organe de coordination de la coalition des organisations de la société civile du Sénégal.

A l'exception du Sénégal, les visites effectuées dans les différents pays ont pris fin par des conférences de presse qui ont attiré des journalistes de la presse écrite et électronique. Le public ciblé a été sensibilisé aux défis démocratiques et aux défis de la bonne gouvernance auxquels fait face le royaume du Swaziland. Des appels ont été lancés pour qu'il soutienne la lutte des forces pro-démocratiques au Swaziland en faisant pression sur le roi pour qu'il effectue des réformes démocratiques et rétablisse entièrement le régime multipartiste constitutionnel dans le pays sans délai.

Une visite de solidarité a également été rendue au Zimbabwe par une délégation de la CSI-Afrique fin mars 2009 pour tenter de comprendre la situation qui règne dans le pays après la signature de l'Accord politique global et pour exprimer le soutien de la délégation aux efforts que font le ZCTU et d'autres forces démocratiques dans cette situation difficile.

### **Atelier régional de rédaction**

Un atelier régional de rédaction de quatre jours a été organisé pour produire des stratégies et des plans d'action abordant des questions telles que la migration de la main-d'œuvre, le travail des enfants, le travail forcé et le trafic des personnes. L'atelier, qui a eu lieu du 23 au 26 mars 2009 à l'hôtel Panafric à Nairobi au Kenya, a été conjointement organisé par IIDA/CISL-Italie/BIT-ACTRAV/CSI-Afrique à l'intention de 16 syndicalistes dont cinq femmes venus du COSATU, de la FEDUSA, du NACTU, du CONSAWU, du MLC, du NTUC, du NLC, du GTUC, du GFL, du SLLC, de la COTU-K et de la NOTU.

L'atelier a, entre autres, donné aux participants l'occasion de : (i) être informés des objectifs et de la portée du projet de la CSI-Afrique consacrée à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des travailleurs, (ii) de procéder à un échange d'idées et d'expériences sur les diverses stratégies utilisées par les centrales nationales participantes et leurs affiliés pour aborder la migration de la main-d'œuvre, le travail des enfants, le travail forcé et le trafic des personnes dans leurs pays respectifs, (iii) d'être informés des stratégies proposées par la CSI-Afrique pour faire face à la migration de la main-d'œuvre, au travail des enfants, au travail forcé et au trafic des personnes, (iv) d'élaborer une stratégie syndicale régionale africaine pour s'attaquer aux problèmes liés à la migration de la main-d'œuvre, au travail des enfants, au travail forcé et au trafic des personnes et pour développer des plans d'action à mettre en œuvre au niveau national, (v) de faire des recommandations pratiques pour l'avenir, (vi) d'évaluer l'atelier et (vii) de faire des suggestions pour améliorer les futurs ateliers.

## Réunions et conférences

Le coordinateur du département des droits humains et syndicaux de la CSI-Afrique a participé aux réunions et aux conférences suivantes :

- Réunions du comité de pilotage du programme PANAF tenues à Niamey au Niger et à Ferney en France en février et juin 2009 respectivement ;
- Une conférence sur le développement d'un observatoire des négociations collectives organisé par LRS au Cap, Afrique du Sud, du 21 au 26 février 2009 ;
- Réunion de planification de la PANAF à Stockholm en Suède, les 2 et 3 mars 2009 ;
- La 98<sup>ème</sup> session de la CIT de juin 2009 qui a donné au coordinateur l'occasion de fournir une assistance technique aux affiliées en rapport avec cinq plaintes déposées contre quelques pays africains, plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête par le Comité d'application des normes (CAN). Il est intéressant de souligner que les conclusions et les recommandations adoptées par le CAN au sujet des cinq plaintes étaient en faveur des travailleurs.

## Autres activités menées par le coordinateur du département des DHS

### Projet conjoint CSI-Afrique/gouvernement italien/CISL et BIT-ACTRAV

Le projet conjoint IIDA/CISL/BIT-ACTRAV/CSI-Afrique d'éducation et de développement des capacités syndicales, qui a commencé à Kibaha en Tanzanie le 1<sup>er</sup> mars 2003 et qui comptait 22 pays africains bénéficiaires, a officiellement pris fin dans la capitale guinéenne, Conakry, le 17 avril 2009. Pendant son cycle de six ans, ce projet de développement des capacités a, de diverses manières, contribué à la réalisation d'une gouvernance démocratique, à la paix, à l'éradication de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes et au développement durable en Afrique et ce, dans le cadre du programme de travail décent de l'OIT et des processus des DSRP dans les pays concernés. Les pays qui ont participé au projet étaient l'Angola, le Bénin, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, la Mozambique, le Malawi, l'Île Maurice, le Nigéria, le Libéria, le Rwanda, le Swaziland, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo, la Tanzanie (Zanzibar), l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Le projet a été financé par l'agence italienne de développement international (IIDA) par l'intermédiaire de la CISL (Italie). Le BIT-ACTRAV et la CSI-Afrique étaient des partenaires chargés respectivement de son exécution et de sa mise en œuvre.

Ce projet de renforcement des capacités était pertinent et a eu un impact positif significatif sur les syndicats en Afrique. Il faut signaler tout d'abord qu'au total deux ateliers régionaux, cinq ateliers sous-régionaux, vingt-cinq ateliers nationaux et vingt-et-un atelier locaux ont été organisés dans le cadre de ce projet. Au total **1406** participants dont **442** femmes représentant **31,43** pour cent du nombre total de participants ont assisté à ces ateliers.

L'objectif de développement du projet était de contribuer au processus de renforcement de la participation des syndicats aux processus sociaux, économiques et politiques afin de s'assurer qu'ils influencent positivement la réalisation de la paix et les programmes de développement favorables aux pauvres et aux travailleurs dans leurs pays. En tant que tel, le projet a cherché à renforcer la capacité des syndicats afin qu'ils contribuent de manière proactive et positive au

processus de démocratisation en cours et pour qu'ils aident à surmonter les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels chacun des pays du projet est confronté. La tâche principale était d'amener les syndicats à pouvoir intervenir dans la lutte pour l'approfondissement et le maintien de la démocratie, à combattre l'injustice, les violations des droits humains et syndicaux, à lutter contre l'exclusion sociale, la désintégration sociale et à assurer un emploi productif et de qualité, à promouvoir une culture de développement durable respectueuse de l'environnement et à faire prendre conscience de la responsabilité sociale des entreprises en Afrique.

Concrètement, le projet visait à renforcer la capacité des syndicats par le biais d'une éducation et d'un soutien technique appropriés à faire face aux nouveaux défis qui sont le résultat d'un environnement politique, social et économique toujours plus dynamique. On a prévu que le projet aidera finalement à soutenir la démocratie, la stabilité et la justice sur les marchés du travail dans les pays concernés grâce à un processus de consultations et/ou de négociations tripartites et bipartites entre des acteurs crédibles.

Compte tenu de ce qui précède, le projet a contribué au processus de promotion des idéaux démocratiques, notamment à la réalisation d'une planification stratégique en matière de renforcement des capacités dans les domaines tels que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les droits humains et syndicaux, les principes de démocratie, la démocratie interne, la résolution des conflits, le NEPAD, les programmes par pays de promotion du travail décent, l'égalité des sexes, les objectifs du millénaire pour le développement, la migration de la main-d'œuvre, le travail forcé, le travail des enfants, le trafic d'êtres humains, le recrutement des membres et l'organisation ainsi que les idéaux d'un modèle de développement respectueux de l'environnement.

Le projet a eu un impact énorme sur les travailleurs, les syndicats et la société, en général, particulièrement dans les pays participants. Par exemple, les valeurs démocratiques et les droits syndicaux et humains fondamentaux sont aujourd'hui confirmés et respectés, et les syndicats ainsi que quelques autres acteurs non-étatiques jouent constamment leurs rôles de défenseurs d'intérêts particuliers pour préserver la santé de leurs pays respectifs. Le projet a également permis à des syndicats de promouvoir des politiques alternatives qui ont eu du succès et qui sont axées sur le programme de travail décent pour alléger la pauvreté en particulier et promouvoir le développement en général. Par exemple, grâce aux connaissances acquises et à leur participation à certaines des activités mises en application dans le cadre du projet, les représentants des travailleurs peuvent aujourd'hui prendre une part active aux débats socio-économiques constructifs et s'impliquer directement dans la mise en œuvre et le suivi d'un grand nombre d'activités dans le cadre des programmes stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP) et des programmes par pays de promotion du travail décent en vue de s'assurer que l'aide fournie dans le cadre de ces programmes parvient aux bénéficiaires prévus.

Ainsi, les efforts visant à éradiquer la pauvreté en créant notamment des opportunités d'emploi de qualité, n'ont pas été entrepris sans la participation active des syndicats dans ce projet de renforcement des capacités. En outre, le projet a également contribué à la lutte syndicale pour la bonne gouvernance, pour l'Etat de droit et pour le respect des libertés fondamentales des citoyens ainsi que pour un processus de mondialisation équitable et des réformes économiques en faveur des pauvres et des groupes marginalisés. Dans l'ensemble, le militantisme des syndicalistes africains dans le domaine socio-économique et politique a augmenté et en conséquence le mouvement ouvrier est aujourd'hui plus puissant, plus visible

et plus à même d'exprimer son opinion pour chercher des solutions à la plupart des défis auxquels le continent africain est confronté.

### **Programme d'éducation ouvrière panafricaine CSI-Afrique/OUSA/LO-TCO**

**3.2** Participation à l'atelier du projet PANAF à Stockholm en Suède, du 2 au 3 mars 2009. L'atelier a tiré des leçons des activités réalisées pendant ces dernières années, et défini les perspectives d'avenir. L'atelier a souligné, entre autres, la nécessité de mettre l'accent sur l'organisation et le recrutement des membres, de combattre le VIH/SIDA, de promouvoir les droits humains et syndicaux et le renforcement des capacités au niveau de la base, de multiplier les synergies avec d'autres programmes pour éviter la duplication des efforts et promouvoir le dialogue avec les FSI.

Le programme PANAF qui se poursuit depuis plus de deux décennies couvre actuellement plus de quinze pays africains, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Mali, le Malawi, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et la Tanzanie, et compte au total 35 projets dans ces pays.

L'objectif global de ce programme éducatif est de consolider et de renforcer les capacités des syndicats afin qu'ils puissent défendre et promouvoir les droits des travailleurs. Cependant, le programme sert également de puissant moyen d'organisation, de promotion et de renforcement de l'unité au sein des syndicats et entre les syndicats en Afrique

Les activités principales couvertes dans le cadre du programme PANAF au cours de la période couverte par le présent rapport étaient :

- Formation et recyclage des responsables des cercles d'études ;
- Formation des membres des syndicats de base et des ouvriers en général en utilisant les services et l'expertise des responsables des cercles d'études déjà formés. Il convient de noter que les activités des cercles d'études organisées sur les lieux de travail et mises en application par les centrales syndicales nationales et leurs affiliées sont le principal objectif du programme PANAF. Plus de 100.000 membres des syndicats de base ont participé aux activités des cercles d'études organisées sur les lieux de travail au cours de l'année 2008 uniquement, et ce chiffre est susceptible d'augmenter cette année ;

Une mission PANAF effectuée au Libéria a permis d'obtenir des informations de première main sur le processus qui a conduit à la création du Liberia Labour Congress (LLC) et d'évaluer l'état d'avancement du projet LFLU/CSI-Afrique/OUSA/LO-TCO PANAF. La délégation de la PANAF en visite dans le pays a reconnu que le processus de fusion entre la Liberia Federation of Labour Unions (LFLU) et le Congress of National Trade Unions of Liberia (CONATUL) qui a donné naissance au LLC a été correctement et démocratiquement mené. En conséquence, l'équipe a recommandé que les demandes formulées par le LLC et adressées à la CSI-Afrique et à l'OUSA pour demander aux deux organisations de lui accorder le statut d'affilié dont bénéficiaient l'ex-LFLU et l'ex-CONATUL soient favorablement examinées. La délégation de la PANAF a également recommandé que le LLC soit admis dans le programme PANAF après la signature d'un nouvel accord entre le LLC et le LO-TCO pour permettre au LLC de mener des activités du programme PANAF au Libéria ;



- L'évaluation, la planification et le partage d'expériences relatives au travail de terrain entre le sous-comité technique du programme, d'une part, et les coordinateurs nationaux ainsi que les secrétaires généraux des pays francophones membres du projet PANAF, d'autre part, lors d'un atelier régional qui a eu lieu à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, du 25 au 28 août 2008. Un programme similaire sera organisé pour les pays anglophones à Nairobi au Kenya du 31 août au 4 septembre 2009.
- Trois réunions du comité de pilotage du programme PANAF, qui ont examiné les activités réalisées et planifié les futures activités, ont été organisées en 2008 et 2009. La première de ces réunions a eu lieu à Niamey au Niger, du 15 au 21 février 2009. La deuxième, qui était une réunion extraordinaire du comité de pilotage du programme, a été tenue à Genève, le 10 juin 2009. La dernière se tiendra à Nairobi au Kenya, le 5 septembre 2009.

### **Les activités en instance**

Il y a quelques activités prévues pour 2009 qui ne sont pas encore réalisées :

- Un séminaire régional de formation à la création d'un réseau efficace des personnes chargées des droits humains et syndicaux ;
- Études nationales consacrées à un examen minutieux des lois nationales en rapport avec les conventions fondamentales et les conventions prioritaires de l'OIT ;
- Ateliers nationaux de mobilisation et de formation des militants à l'organisation des campagnes de promotion des droits de l'homme et des travailleurs ;
- Campagnes nationales sur les droits des enfants, l'éradication du travail des enfants et l'application de l'éducation primaire pour tous ;
- Visites de solidarité en Gambie et en Mauritanie ;
- Enquêtes dans les pays concernés pour évaluer la situation des droits de l'homme et des droits syndicaux en Guinée et en République démocratique du Congo.

### **Le renforcement de l'organisation**

78. Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil général, la CSI-Afrique a souligné que le renforcement de l'organisation était l'un des domaines prioritaires de l'organisation, car il était nécessaire de s'assurer que les syndicats sont efficaces dans la défense des droits des travailleurs ainsi que dans leurs rôles de développement social, économique et politique.

79. On a reconnu que les conditions de vie et de travail des travailleurs africains se détériorent constamment et que la majorité des travailleurs en situation précaire ne sont pas membres des syndicats. Moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre de l'Afrique est syndiquée. De plus, la base traditionnelle des effectifs syndicaux, qui est le secteur formel, s'est effritée en Afrique ces deux dernières décennies. Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant les causes de la faiblesse croissante des syndicats. Il s'agit de :

- La prolifération des syndicats sous le prétexte du pluralisme syndical ;

- Un processus dévastateur de flexibilisation des relations de travail, qui détruit la sécurité de l'emploi et met à l'écart les syndicats ;
- Une législation restrictive sur le recrutement des membres ;
- Une attention inadéquate aux stratégies d'organisation et de recrutement des travailleurs dans de nouvelles conditions de travail ;
- La capacité limitée des syndicats à approcher et recruter des travailleurs qui sont employés dans des conditions de travail atypiques ;
- Une ouverture inadéquate et une participation démocratique insuffisante au sein des structures de prise de décision des syndicats ;
- La faiblesse de l'organisation des travailleurs de l'économie informelle.

80. Le Plan stratégique adopté pour relever les défis en matière d'organisation a été traduit en une approche qui s'articule autour de ce qui suit :

- Une dynamique de syndicalisation qui se concentrera sur les travailleurs de l'économie informelle ainsi que sur la jeunesse et les femmes.
- L'organisation sera faite dans des sociétés qui sortent de conflit afin de reconstruire la base du mouvement syndical en prenant en compte les besoins spécifiques de consolidation de la paix.
- Le renforcement de l'unité d'action syndicale aux niveaux national, sous-régional et régional en collaboration avec les FSI et d'autres organisations partenaires.
- Le renforcement de la démocratie syndicale interne.

En mettant en application cette stratégie, les activités suivantes ont été réalisées :

### **La mise en place du plan stratégique 2009-2012 et du plan d'action de l'année 2009**

- Le Secrétariat de la CSI-Afrique a tenu avec des représentants des FSI le 22 janvier 2009, une réunion pour un partage d'expériences et un échange d'informations sur les projets et programmes réalisés ainsi que sur les plans futurs. En matière d'organisation et de recrutement, les participants à la réunion ont convenu de la nécessité d'harmoniser leurs actions.

Du 16 au 17 mars 2009, a eu lieu un atelier commun CSI-Afrique et FSI sur le renforcement de l'organisation et le recrutement des membres. Les échanges de vues ont permis d'établir qu'un grand nombre d'activités développées par la CSI-Afrique et les FSI ont le même contenu et que les terrains d'activités sont les mêmes.

Il a été décidé de mettre en commun les efforts d'organisation dans sept pays en 2009. Les critères de sélection des pays comprennent leur situation de pays sortant de conflit, l'importance de leur économie informelle et les difficultés d'organisation syndicale. Les sept

pays en question sont la Sierra Leone, la R.D. Congo, l'Angola, le Botswana le Zimbabwe, le Liberia et le Kenya.

Un plan d'action a été élaboré à cet effet autour de quatre résultats attendus : 1) un plan d'action mis en place au niveau national pour renforcer les capacités des membres en matière d'organisation et de recrutement dans le secteur formel et dans l'économie informelle ; 2) un accord a été conclu pour améliorer la communication et renforcer la démocratie interne ; 3) des stratégies de synergie seront mises en place au niveau national avec le soutien conjoint de la CSI-Afrique et des FSI ; 4) un suivi continu et une évaluation finale seront réalisés en collaboration avec les coordinateurs des affiliées nationales et ceux des FSI dans ces pays.

Pour atteindre ces résultats, les activités suivantes sont envisagées :

- Organiser au niveau national, sept ateliers nationaux de planification dans les pays suivants : R. D. Congo, Zimbabwe, Angola, Kenya, Tanzania, Sierra Leone, Liberia.
- Soutenir sept campagnes de recrutement qui seront réalisées par les organisations nationales dans sept pays à savoir : R.D. Congo, Zimbabwe, Angola, Kenya, Tanzania, Sierra Leone, Liberia .
- Organiser des réunions avec les responsables des organisations sous-régionales pour discuter des politiques de coopération et des modalités de travail en commun notamment la contribution au renforcement de l'intégration régionale africaine.
- Former les leaders et les leaders potentiels en matière de démocratie syndicale interne dans le cadre d'une initiative pilote dans un pays qui sera défini après les ateliers de planification.
- Organiser un atelier pour évaluer le projet pilote 2009 et mettre en place un nouveau projet.

*Le programme pilote 2009 est en phase de réalisation opérationnelle avec la réalisation prochaine des séminaires de planification en R.D. Congo, au Zimbabwe, en Angola, au Kenya, en Tanzania, en Sierra Leone et au Liberia. Dans les pays où il y a plus d'une affiliée nationale, les activités doivent être réalisées conjointement avec toutes les affiliées de la CSI-Afrique.*

### **3. Autres activités**

Dans le cadre du Programme « Organiser les travailleurs de l'économie Informelle », l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) a organisé en collaboration avec la CSI et la Fondation Friedrich Ebert, un atelier qui a regroupé du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2008 au Centre de Formation de la CSI-Afrique à Lomé, une trentaine de participants de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale, de l'Afrique australe, du BIT Harare, de la CSI (Bruxelles) et du CTC (Canada).

Les participants ont pris en compte les expériences du Bénin, de la RDC, du Malawi et du Sénégal en ce qui concerne l'organisation des acteurs de l'économie informelle dans ces pays respectifs. Les expériences d'autres pays comme le Burkina Faso, le Kenya, Madagascar et le Nigeria ont enrichi les débats.

L'atelier a permis aux participants de procéder à une analyse de la situation des travailleurs de l'économie informelle et des actions syndicales dans ce secteur en Afrique et d'identifier des stratégies et actions appropriées à entreprendre.

### **Stratégies d'intervention.**

1. Les organisations syndicales africaines doivent adapter leurs structures au contexte des travailleurs de l'économie informelle.
  - a) En prenant la décision politique au cours de leurs instances statutaires d'organiser les travailleurs de l'économie informelle en structures représentatives.
  - b) En créant un cadre opérationnel chargé du département de l'économie informelle.
  - c) En procédant à la formation des formateurs en matière d'économie informelle.
  - d) En procédant à l'organisation des travailleurs de l'économie informelle dans des syndicats démocratiques.

### **2. Les actions à entreprendre :**

Sur le plan organisationnel et institutionnel

- Sensibiliser les travailleurs de l'économie informelle par rapport à leurs droits et devoirs.
- Recenser les besoins ainsi que les attentes des travailleurs de l'économie informelle.
- Organiser les travailleurs de l'économie informelle en syndicats.
- Mettre l'accent sur la mobilisation des femmes dans l'économie informelle.
- Renforcer les capacités des leaders de l'économie informelle en matière de mécanisme de concertation collective
- Organiser un groupe de lobbying en vue d'un plaidoyer auprès des pouvoirs publics.
- Appuyer les syndicats de l'économie informelle au plan institutionnel et organisationnel.
- Créer une synergie d'action entre les travailleurs de l'économie informelle en vue d'un échange d'expériences.
- Créer et renforcer un cadre de dialogue social.
- Organiser la coopération entre les pays africains en vue d'échange d'expériences des travailleurs de l'économie informelle.

**Sur le plan du développement d'un paquet de services en lien avec les problèmes auxquels les travailleurs de l'économie informelle sont confrontés**

- Accès aux services sociaux de base (protection sanitaire et sociale, mutuelle de santé, campagne de sensibilisation sur le VIH SIDA ...)

- Accès aux financements et aux moyens de production (coopératives de crédit épargne, équipements, habitat)

### **Aux Gouvernements africains**

Il a été recommandé de :

- Entreprendre des réformes de la législation du travail en tenant compte des préoccupations des travailleurs de l'économie informelle.
- Initier des mécanismes de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
- Intégrer les travailleurs de l'économie informelle dans le système de protection sociale.

87. Suite au séminaire régional organisé à Lomé, un séminaire national a été organisé par la CSI-Afrique et la CSI au profit des affiliées du Burkina Faso (CNTB, CSB, ONSL, USTB) en avril 2009 sur le thème « Renforcement pour l'organisation coordonnée des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle ». Ce séminaire a été organisé avec le Soutien du Mouvement de Solidarité Internationale de Belgique.

Le séminaire a porté sur les thèmes suivants :

- Concepts et définitions de l'économie informelle
- Contribution du secteur informel à l'économie nationale
- Forces et faiblesses de l'économie informelle
- Stratégie et méthodologie d'organisation des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle.
- Campagne et stratégie de recrutement de nouveaux membres
- Objectifs et directives pour l'élaboration du plan d'action syndical national pour le renforcement de l'organisation des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle

### **Actions conjointes :**

- Mettre en place un comité de coordination inter-centrales
- Former les acteurs de l'économie informel (gestion ; hygiène et sécurité ; protection sociale etc....)
- Mener des campagnes d'information et de sensibilisation
- Finaliser le document sur la politique syndicale nationale sur l'économie informelle.

### **Actions spécifiques :**

- Mettre en place un fond interne pour la mobilisation des travailleurs de l'économie informelle

- Formations spécifiques liées au besoin des groupes cibles
- Elaborer un plan d'action annuel pour l'économie informelle
- Rechercher des sources de financement

### **Plateforme revendicative :**

- Révision des textes législatifs sur l'économie informelle.
- Simplification des procédures d'octroi des crédits aux travailleurs de l'économie informelle
- Amélioration des conditions d'installation des acteurs de l'économie informelle sur les lieux d'activités
- Représentation des syndicats des acteurs de l'économie informelle affiliés aux centrales syndicales dans les instances de prise de décision.

### **Renforcement des relations avec des organisations sous-régionales**

Dans le cadre des efforts déployés pour développer et renforcer les relations avec des organisations syndicales sous-régionales, les secrétaires exécutifs de ces organisations ont été invités à participer au forum de la CSI-Afrique sur la crise financière et économique mondiale qui précédera la 3<sup>ème</sup> réunion du Conseil général. De plus, avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert, une réunion est prévue fin août entre les dirigeants de la Confédération syndicale est-africaine (EATUC) et de la CSI-Afrique du 31 août au 2 septembre 2009. Toujours avec l'appui de la Fondation F.E., une étude sur la situation syndicale et la situation de l'emploi en Afrique australe initiée par la CSI-Afrique de concert avec les dirigeants de la Commission syndicale de coordination de l'Afrique australe (SATUCC) est actuellement en cours. Le rapport servira de base à une réunion entre les dirigeants de la SATUCC et ceux de la CSI-Afrique au début de 2010.

### **La poursuite de l'unité syndicale africaine**

Dans le cadre de l'effort de promotion d'une action commune, la CSI-Afrique est en consultation avec l'OUSA pour organiser un atelier conjoint pour les secrétariats des deux organisations afin de développer une politique du VIH/SIDA. De plus, la CSI-Afrique a demandé au Réseau africain de recherches sur le travail (ALRN) d'entreprendre une étude pour savoir si l'Afrique a besoin de deux organisations syndicales régionales et de faire des recommandations. Les discussions initiales avec le secrétariat du réseau sont parvenues à la conclusion selon laquelle une telle étude aurait besoin de l'appui politique approprié de la CSI-Afrique, de l'OUSA et des affiliées des deux organisations pour être faisable et pertinente. Le Conseil général est invité à autoriser le Secrétaire général à se rapprocher de l'OUSA pour définir les modalités de l'étude et inviter les affiliées à soutenir l'étude dans le cadre du processus de réalisation de l'unité syndicale régionale en Afrique.

### **Les activités de renforcement des capacités réalisées de novembre 2008 à janvier 2009**

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités financé par le FIS en 2008, les activités suivantes ont été réalisées :

- Séminaire national de renforcement des capacités dans le domaine du dialogue social au profit de l'USTC et de la CSTC en République centrafricaine, du 18 au 20 décembre sur le dialogue social.

- Séminaire national de formation des formateurs dans le domaine de la méthodologie de formation syndicale au profit de l'USTN et de la CNT au Niger, du 11 au 13 février 2009.

## **Politique économique et sociale**

### **1. Introduction**

Le DPES, eu égard au plan stratégique 2009-2012 de la CSI-Afrique adopté par son dernier Conseil général en octobre 2008, le DPES a en charge la coordination du projet 4 «Renforcement des interventions de la CSI-Afrique dans le domaine de la politique économique et sociale », la matérialisation de l'un des 5 axes prioritaires de ce plan. Outre les interventions liées directement à la coordination et à la mise en œuvre de ce projet, le DPES a réalisé aussi d'autres activités de recherche, de conseil et de suivi dans le domaine économique et social. Dans le cadre de sa mission, le DPES a participé à des conférences, forums, réunions séminaires et ateliers. En général, les différentes activités et actions menées ont eu des incidences sein de l'organisation au niveau des affiliés et des autres instances.

Dans le cadre de sa mission, le département a pris part à des séances de travail organisées par la CSI, participé à des conférences, des forums, des réunions internationales, et organisé des séminaires et des ateliers.

### **2. Activités**

#### **❖ La mise en œuvre du projet 4 «Renforcement des interventions de la CSI-Afrique dans le domaine de la politique économique et sociale »**

Dans le cadre du projet 4, des actions ont été menées pour la mise en œuvre du plan d'action 2009 autour de six catégories d'activité, à savoir :

- A. Inventaire des recherches effectuées par les affiliés et les centre de recherche syndicaux en Afrique dans le domaine économique et social
- B. Evaluation du monde académique et institutions de recherches dans le domaine économique et social
- C. Une conférence avec les parties prenantes sur les priorités de la recherche syndicale dans le domaine économique et social
- D. Développement des compétences des chercheurs des syndicats affiliés
- E. Ateliers de recherche pour élaborer des alternatives aux politiques néolibérales
- F. Activités de recherche aux niveaux national, sous-régional et régional sur diverses questions commerciales

Pour ces différentes activités, les travaux préparatoires et de planification ont été réalisés au cours des premiers mois de l'année 2009 a titre individuel, dans le cadre de réunions

mensuelles et deux ateliers de planification du 27 au 29 janvier 2009, et du 14 au 17 juillet 2009, ce qui a permis de recadrer leur mise en œuvre sur la période allant de juin à décembre 2009. L'activité (A) a été lancée en juin par la distribution des questionnaires de collecte d'information auprès de 38 affiliés de la CSI-Afrique et 5 institutions de recherche syndicale. Le suivi de l'exécution est en cours. Le lancement des activités (B, D E et F) va se selon le calendrier établi entre aout décembre.

#### ❖ Réunions, conférences et fora sur la crise financière globale

Depuis le déclenchement de la crise financière globale, compte tenu de l'incidence de cette crise sur le monde et de ses effets sur les économies africaines, la CSI-Afrique est prenante avec la CSI, la Commission Consultative Syndicale auprès de l'OCDE (TUAC) et les fédérations syndicales internationales (FSI) dans des actions régulières et permanentes de veille et de suivi. Elle s'est aussi engagée conformément aux recommandations de son Conseil Général d'octobre 2008 dans des actions de sensibilisation et de formation pour ses instances, ses membres et les organisations proches. A cet effet, le DPES a participé aux activités suivantes au cours desquelles, des communications ont été présentées. Il s'agit :

- Réunion de la CSI, du TUAC et des FSI sur la crise financière, Paris du 7-10 mars 2009
- Le Forum de la CSI-Afrique, du BIT et de la Confédération Syndicale de l'Afrique de l'EST (EATU) du 15 avril 2009,
- Le Forum Afrique-Canada sur la crise financière, Ottawa, du 22 au 24 avril 2009
- La table ronde sur la crise financière lors des assises du Bureau Exécutif de la CSI du 8 mai 2009
- La 12<sup>ème</sup> rencontre des experts syndicaux de la CEDEAO sur la crise financière globale, Abuja du 11 au 14 mai 2009
- Conférence des Nations Unies sur la crise financière mondiale et ses impacts, New York, 22 au 24 juin 2009
- Séminaire international des OSC francophones sur la crise financière et ses effets sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide, Lomé, 28 au 30 juillet 2009

#### ❖ Autres Réunion et conférences

Dans le cadre de sa mission, le DPES a pris part aussi à différentes rencontres en relations avec les affaires économiques et sociales. On peut citer entre autres :

- La 1<sup>ère</sup> conférence de la CSI et de la CSI-Afrique sur l'économie informelle, Lomé du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2008. Cette conférence a regroupé une trentaine de participants, acteurs du secteur Informel venus de l'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, Centrale et Australe, du BIT Harare, de la CSI Belgique et de CLC Canada. Les activités ont été coordonnées par le département et il a présenté une communication.
- Les réunions annuelles des réseaux ALRN (African Labour Research Network) et ALEN (African Labour Education Network). Ces réunions ont concerné une quarantaine de chercheurs des 2 réseaux dont la plupart viennent des affiliées de la CSI-Afrique. La CSI-Afrique a pu prendre connaissance des travaux des 2 réseaux et s'imprégner de leurs pratiques et méthodologies de recherche. Elle s'es positionnée



comme institution partie prenantes des programmes de recherches futurs des 2 réseaux notamment à travers les recherches sur le rôle des femmes dans le mouvement syndical africain (ALRN) et sur l'économie politique de l'Afrique (ALEN).

- 11<sup>ème</sup> Conférence Régionale de l'Internationale des Services Publics (ISP) pour les pays de l'Afrique et les Pays Arabes (AFRECON), Tunis, 25 au 27 mars 2009. Cette conférence a donné l'opportunité à la CSI-Afrique de manifester sa solidarité à l'endroit d'une organisation sœur et surtout de contribuer aux débats sur le thème et sur les sous thèmes. Elle a permis aussi d'échanger avec les responsables de PSI et avec d'autres organisations parties prenantes. Tel fut le cas d'une organisation de santé basée aux Etats-Unis intéressée par le plan stratégique de la CSI-Afrique.
- Réunion de travail du réseau africain du commerce (ATN), Nairobi, 23-24 mars 2009. Au cours de ces assises, une quinzaine de participants ont réaffirmé le mandat de l'organisation et défini un nouveau plan d'action, toujours autour de la problématique des APE.
- Réunion de travail avec le Secrétariat de l'ALRN, Accra, 24 juillet 2009. Elle fut l'occasion pour la CSI-Afrique et l'ALRN de renforcer leur collaboration dans l'optique d'une optimisation des capacités de recherche du monde syndical africain. A cet effet, trois domaines sont d'ores et déjà identifiés : l'étude comparative sur la sécurité sociale, la recherche sur l'unité syndicale en Afrique au niveau des 2 organisations régionales (la CSI-Afrique et l'OUSA), la recherche sur les services offerts par les syndicats africains

#### ❖ Séminaires et ateliers

- Le séminaire atelier sur l'emploi de la CSI-Afrique et la Commission Danoise. Ce séminaire s'est tenu du 8 au 14 septembre 2008 à Nairobi avec le concours de LO-Danemark, l'appui de la Commission danoise. Elle a traité de deux thèmes essentiels, l'emploi des jeunes et l'emploi et la croissance. Elle vu la participation d'une vingtaine de participants, des experts venant d'affiliées de la CSI-Afrique et d'institutions de Lo Danemark en Afrique et de la Commission Danoise.
- Le séminaire atelier de la CSI-Afrique et du CIF/ACTRAV sur la gestion de l'information. Il a réuni une vingtaine de chercheurs à Nairobi du 3 au 6 novembre 2008. Au cours de cet atelier, ce groupe de chercheurs a décidé d'initier un projet de recherche sur le thème «Etude comparative des systèmes de sécurité sociale dans quelques pays d'Afrique ». La coordination de cette recherche a été confiée à la DPES.
- Les séminaires formations sur les APE dans cinq pays (Benin/Togo, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie et Niger). Ces séminaires se sont déroulés au cours de la période allant du 27 septembre au 17 novembre. Ils ont été coordonnés et animés par la DPES et ont touché 150 personnes, principalement des cadres syndicalistes et des experts des administrations, de la société civile. En outre, le DPES a coordonné la formation syndicale dans les 15 autres pays impliqués dans ce programme.
- Séminaire atelier sous régional de la CSI-Afrique sur le thème «L'action syndicale comme facteur de promotion de la gouvernance et du développement économique et

*social en Afrique, Lomé, du 4 au 7 février 2009.* Cet atelier a réuni une douzaine de responsables syndicaux venant des affiliés de l'Afrique Centrale et des Grands Lacs (du Burundi, du Congo-Brazza, du Gabon, de la RCA, de la RDC, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe et du Tchad) ainsi que ceux des centrales affiliées du Togo, le pays hôte. A l'issue des travaux, les participants ont formulé des propositions en vue de la promotion de la gouvernance dans les Etats d'Afrique.

- *Séminaire atelier du CIF/ACTRAV sur la protection sociale et les politiques de sécurité sociale, Turin et vienne du 28 juin au 15 juillet 2009.* Cet atelier a réuni un quinzaine de chercheurs africains. Il découle de l'atelier de Nairobi. Il a permis au groupe de chercheurs syndicaux sous la coupole de la CSI-Afrique et travaillant sur le projet de sécurité sociale en Afrique de prendre connaissance des expériences de systèmes de sécurité sociale dans le monde. L'objectif étant de leur permettre de réviser leur projet de recherche à l'issue de cette formation. Aussi, une nouvelle version du projet de recherche a-t-il été élaborée et soumise à la CSI-Afrique.

## **Conclusion**

Les activités et actions du Département au cours de la période indiquée se sont traduites par des résultats concrets qui ont des impacts significatifs. Les effets immédiats se manifestent par une visibilité plus grande de l'organisation dans le domaine socio-économique du fait de sa participation effective aux débats et aux prises de position du mouvement syndical lors de sa participation dans les réunions, conférences et forums internationaux, et de sa contribution en terme de production de documents techniques de formation au cours des séminaires et ateliers à l'intention des affiliés ou des organisations proches.

A titre d'exemples, on peut citer trois cas.

1. L'implication de la CSI-Afrique dans le processus de veille et de suivi de la crise financière mis en place par la CSI et une participation plus incisive de leaders syndicaux africains aux débats sur ces questions sur le plan national et régional grâce à une meilleure analyse des effets de la crise et la formulations de propositions appropriées prenant en compte les préoccupations des travailleurs en matière de créations d'emplois et d'une gestion saine des ressources publiques. On peut citer les cas de certains affiliés de la Communauté de l'Afrique de l'est et de la CEDEAO qui ont pris part aux séminaires ou ateliers de la CSI-Afrique. Il en est de même de certains membres du Bureau Exécutif.
2. Sa contribution au suivi de la mise des APE. En effet, les formations nationales sur les APE organisées dans 20 pays par la CSI et la CSI-Afrique qu'avec le concours de la FES et du BIT/ACTR ont permis, non seulement de sensibiliser les syndicats africains sur les enjeux des APE et la position de la CSI, mais également de les amener à mieux comprendre les mécanismes des APE et leurs implications socio-économiques. Elles ont aussi fait ressortir tout le péril que les APE en leur état actuel présentent pour les pays africains et les processus d'intégration régionale en cours. A l'issue de ces formations, dans les pays concernés, les syndicats ont élaboré des plans d'actions qu'ils ont soumis à la CSI-Afrique. En plus, ils ont mis en place des comités nationaux APE pour le suivi des activités à entreprendre. A cet égard, dans la plupart des pays les affiliés de la CSI-Afrique ont pu mieux participer au dialogue social sur la question et influencer les négociations sur le plan national. Dans ces cas par exemple dans la

communauté de l'Afrique le l'est et dans la CEDEAO, des affiliés de la CSI-Afrique ont pu influencer les négociations régionales grâce à des prises de positions au niveau des organisations syndicales régionales.

3. Les recherches effectuées qui se sont traduites par la production de documents de référence ou de documents techniques, notamment :
  - i. Les causes et les origines de l'expansion de l'économie informelle en Afrique : Propos introductifs, communication à l'occasion de la 1<sup>ière</sup> conférence régionale sur l'économie informelle, Lomé du 1 au 2 décembre 2008, CSI, CSI-Afrique
  - ii. Les interventions de la CSI dans le cadre de la crise financière : une contribution de la CSI-Afrique aux débats, Nairobi, avril 2009
  - iii. L'Afrique dans la tourmente de la crise financière globale, Ottawa, avril 2009
  - iv. L'Afrique dans la tourmente de la crise financière globale : Une contribution aux débats et réponses syndicales : les propositions de la CSI-Afrique, Nairobi, Mai 2009, CSI-Afrique.
  - v. Les fondements de la crise économique mondiale, Abuja, Mai 2009
  - vi. L'intégration régionale : Place et rôle de la Confédération Syndicale Internationale Abuja, Mai 2009
  - vii. La crise et ses effets sur les pays de l'Afrique subsaharienne, Lomé, juillet 2009

# La promotion de l'égalité et de la protection sociale

## Introduction

Le présent rapport est subdivisé en trois parties :

- a) Les activités au plan régional et international
- b) La collaboration avec les organisations partenaires
- c) Les activités au plan national

- a) Les activités au plan régional et international

✓ Dans le cadre du déroulement des réunions statutaires, nous avons participé du 25 au 27 Février 2009 à la deuxième réunion de l'unité de travail ainsi qu'à la troisième réunion du comité des femmes de la CSI. L'ordre du jour comportait onze points. La réunion a eu a écouté entre autre le rapport de la réunion du Conseil Général de la CSI tenue du 16 au 18 décembre 2008 à Bruxelles dont les points saillants : sont la mise en place de la commission des droits humains avec un mandat clair ayant parmi ces trois vice- présidents la Camarade Alina de la COSATU de l'Afrique du Sud ; la réunion du bureau exécutif ou le problème du budget ;la crise économique ;les rapports régionaux ;le second congrès de la CSI ;le changement climatique ,la conférence des femmes de la CSI dont la tenue prévue pour le mois d'octobre 2009 a été approuvée ; la journée mondial du travail décent ; la Conférence Internationale du Travail. La date du prochain congrès a été portée à la connaissance des participants ainsi que le déficit budgétaire auquel la Confédération doit faire face .Il a été recommandé aux affiliées de se mettre à jour de leur cotisation, de s'assurer d'une participation progressive de 30 à 40% de femmes dans les organisations affiliées et dans les organes politiques de la CSI.

Les rapports d'activité des quatre régions ainsi que celle de la CSI ont été présentés. Au niveau des régions, les coordinations se sont renforcées avec une plus grande mobilisation et un renforcement des capacités techniques des femmes .Le département égalité de la CSI s'est beaucoup impliqué dans les rencontres politiques et techniques (Banque mondiale, CIT, CSW, TILS, OMC, APE etc.).Le mandat et le règlement du comité des femmes ont été relu et des propositions pour l'amendement de la clause 2(a) et la composition du Comité des

femmes de la CSI faites. L'actuel Comité étant provisoire, les discussions ont porté sur le nombre de titulaire par région. Ainsi l'Afrique passe de 4siège à 5, l'Asie pacifique de 7, Amérique de 8 à 7, l'Europe de 14à Les délégations continentales ont été priées de réfléchir sur les propositions. Les trois continents à part l'Europe ont proposé des critères de sélection des membres de la commission.

Du 02 au 03 mars 2009 s'est tenu un atelier de réflexion sur l'avenir du projet '**PAN- AFRICAN TRADE UNION EDUCATION PROGRAMME**'(PANAF) .Il s'est agit de réfléchir sur les nouveaux défis que ce programme doit relever au sein des organisations syndicales dans les 14 pays qu'il couvre déjà, de sa possibilité d'ouverture et de collaboration avec d'autres organisations nationales et d'autres partenaires internationaux afin de rendre le projet plus performant et efficient pour les militants et militantes . Au delà des difficultés du projet les effets positifs ont été relevés dans le domaine du renforcement des capacités à la base des militants et militantes. Il a été convenu que le projet se focalisera sur l'organisation des militants et militantes, les droits humains et sociaux, le VIH/SIDA en tenant comte du genre et du dialogue social qui sont des points transversaux à tous ses programmes.

Afin de préparer la Conférence Internationale du Travail, un atelier régional avec l'appui financier du Bureau régional Addis du BIT a permis d'informer et de sensibiliser une trentaine (21 femmes/30participants) de leaders femmes et hommes, acteurs du secteur Informel venus de l'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, Centrale et Australe, du Bureau Régional du BIT Addis Ababa . Des exposés et débats ont permis aux leaders de partir assurer d'une participation de qualité à cette conférence .Les recommandations sur le VIH/SIDA et l'égalité du genre du groupe travailleurs africains et pour une meilleure représentation féminine ont été proposées.

Du 02 au 19 juin 2009 la coordination du département a participé la Conférence Internationale du Travail .Il est bon de souligner que l'Afrique pour une fois a été présente de façon permanente dans les débats sur le Genre et le VIH/Sida et les recommandations des travailleurs et travailleuses africains ont été réellement prises en compte dans les documents finaux .Aussi plus de la moitié des participant(e)s au séminaire préparatoire de la conférence étaient présent(e)s et les organisations syndicales qui le pouvaient ont réellement fait participer plus d'une femme à cette Conférence .

## b) La collaboration avec les organisations partenaires

Un projet pilote sur le thème'' création de l'emploi et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest'' a été mise en place par la LO/FTF du Danemark au sein de cinq organisations syndicales appartenant respectivement au Ghana, au Niger, au Benin, la Sierra Leone et le Togo. Le département Genre et Egalité a participé au lancement des travaux à travers le séminaire régional tenu du 25 au 27 mai 2009 à Lomé. Ce projet dans lequel le département'' égalité est impliqué permettra de doter une partie des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle des capacités technique afin de faire des plaidoyers et d'ouvrir le dialogue avec les autorités de différents pays pour un accès à la sécurité sociale. Ce projet réfléchira également sur le rôle des syndicats dans la génération du travail décent pour les travailleurs dans l'économie informelle.

La représentation du département au deux dernières réunions du comité de pilotage du projet COOP Africa/BIT a permis de nouer le dialogue avec liens avec les partenaires de ce projet et d'obtenir un engagement ferme pour un traitement particulier des propositions syndicales. Un accord permettant d'élaborer un projet spécial afin de renforcer les capacités des syndicats dans le domaine de la coopérative dans les pays pilote du projet a été dégagé. Cet engagement s'est matérialisé par la tenue d'un atelier d'information et de sensibilisation organisée à l'intention des confédérations syndicales à Nairobi en Avril 2009. Le projet poursuit ses activités et un plaidoyer est en cours pour son extension vers les pays francophones.

- ✓ Un projet à l'intention des organisations syndicales est en cours d'élaboration pour un appui de la part du FOND de SOLIDARITE.
  
- ✓ Le département a également sollicité pour le compte des travailleurs et travailleuses des organisations syndicales le financement de trois séminaires régionales dont les projets ont été élaborés et déposés auprès du bureau régional d'Addis Abbeba sur les thèmes relatifs à l'entrepreneuriat féminin, la micro finance et la protection sociale.

## c) Les activités au plan national

- ✓ Depuis le deuxième Conseil général, quatre centrales nationales à travers le comité des femmes ont pu renforcer les capacités de 130 militants et militantes. Les résultats figurent dans le tableau synoptique ci-après.

**Tableau synoptique des formations.**

Organisations bénéficiaires	Thèmes développés	Nombre de bénéficiaires	Période de déroulement	Résultats immédiats
UGTT-Tunisie	atelier national de formation sur les instruments juridiques relatifs à la santé, l'hygiène et la sécurité sur les lieux du travail dans le secteur du textile.	30 responsables syndicales dont un homme	04-06 /12/08	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux moins 160 femmes sont formées dans les différents secteurs et commissions des femmes des huit organisations nationales affiliées à la CSI Afrique</li> <li>- Des modules de formation disponibles dans les organisations nationales sur les thèmes de formation</li> </ul>
COTU-Kenya	atelier national sur le harcèlement sexuel au profit des femmes des syndicats de base de la COTU et spécifiquement celles du secteur de l'agriculture.	15 participantes	24-26/11/08	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins deux comités d'hygiène de santé et de sécurité sont mis en place ayant au moins une femme comme membre dans les deux pays (Ghana et Tunisie)</li> <li>- La participation améliorée des femmes aux activités syndicales femmes</li> </ul>
OTM-Mozambique	atelier national de renforcement de capacité de femmes en matière de représentativité dans les services publics.	30 responsables syndicales dont deux hommes	17-18/11/08	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins sept plans de suivi d'activités sont élaborés et mis en application par les femmes</li> <li>- Recrutement de nouvelles adhérentes dans les syndicats de l'économie informelle et professionnelle</li> </ul>
GTUC-GFL-Ghana	atelier national sur les instruments juridiques relatifs à la santé, l'hygiène et la sécurité sur les lieux du travail dans le secteur agricole et industriel	30 responsables syndicales	28-30/01/09	

Toutes ses activités ont permis de rendre visible le département, mais il demeure que les projets du département n'a pas encore pris son essor et les discussions continuent avec les partenaires.



## **La sécurité et la santé au travail et l'environnement**

La promotion de la santé et de la sécurité au travail et l'environnement (SSTE) sont quelques uns des devoirs clés de la CSI-Afrique et de ses affiliées. Bien que l'on ait beaucoup fait pour aborder les problèmes classiques de SSTE, de nouveaux défis plus graves ont émergé aux niveaux régional et mondial pendant les 20 dernières années. Par exemple, avant l'adoption des théories économiques et des pratiques du marché, la prévalence des problèmes psychosociaux était très faible en Afrique. La situation a changé au début des années 80 lorsque les maladies psychosociales liées au stress, à l'alcoolisme, à la violence, au VIH/SIDA, au tabagisme et à la drogue ont rapidement augmenté en Afrique. Beaucoup d'emplois et de vies ont été perdus ou ruinés en raison des problèmes psychosociaux. Puisque ces éléments sont liés, une nouvelle approche est nécessaire pour aborder les problèmes d'une façon globale. Une approche individuelle où chaque problème est abordé séparément ne produira pas les résultats requis. La meilleure approche doit être basée sur le concept « SOLVE » (Résoudre) développé par l'OIT en 2006.

Un autre défi naissant dans le domaine de la SSTE est la fabrication et l'introduction de nouveaux produits chimiques extrêmement dangereux dans beaucoup de secteurs de production. Cela a affecté beaucoup d'ouvriers, en particulier les groupes les plus vulnérables c.-à-d., les femmes, les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées et les malades. Ces produits chimiques extrêmement dangereux incluent ceux qui sont utilisés dans le secteur agricole, dans les processus industriels, dans la composition des produits cosmétiques et des peintures, pour ramollir et colorer des jouets et d'autres produits en plastique, dans la fabrication des produits électroniques et des piles D et ceux qui sont utilisés pour traiter ou conserver la nourriture et les boissons. Ces produits chimiques sont responsables de l'augmentation rapide des maladies 'graves' telles que le cancer, les déformations à la naissance, un faible quotient intellectuel, les ulcères, etc. Une nouvelle approche est nécessaire pour éveiller les consciences, inclure des clauses prohibitives dans les conventions collectives, élaborer des politiques raisonnables pour les entreprises et les syndicats et revoir les législations et politiques nationales caduques.

Enfin, deux nouveaux défis intimement liés ont émergé dans le domaine de la SSTE et sont liés à la crise alimentaire et climatique. Il existe un lien direct entre le changement climatique, la pénurie alimentaire et la santé et la sécurité au travail. Par exemple, le changement climatique a posé des problèmes graves tels que des inondations, des sécheresses, de nouvelles maladies, toutes choses qui ont eu des impacts directs graves sur la santé et le bien-être des travailleurs et de leurs familles. Dans beaucoup de régions du monde et en particulier en Afrique et dans d'autres pays en voie de développement, ces problèmes ont entraîné des pertes d'emploi, la hausse des factures médicales familiales et la perte des revenus des ménages et des entreprises. D'autre part, les changements climatiques ont empêché les prévisions météorologiques au grand dam des fermiers et des travailleurs ruraux qui complètent leurs salaires maigres en pratiquant l'agriculture.

Afin d'atténuer ou de s'adapter aux effets du changement climatique, de nouvelles technologies et de nouveaux procédés de travail ont été introduits sur le marché. Certaines de ces nouvelles technologies et certains de ces processus n'utilisent pas une forte main-d'œuvre et peuvent entraîner d'énormes pertes d'emploi, tandis que d'autres peuvent créer de nouveaux risques supplémentaires pour la santé et la sécurité au travail.

En 2007 et 2008, les prix des produits de base tels que le riz, le maïs et le blé ont augmenté de près de 70 pour cent et de 130 pour cent respectivement. Bien que les prix aient baissé lentement au début de 2009, le niveau actuel des prix des produits alimentaires de première nécessité est toujours beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a de deux ans. La crise alimentaire a affecté tout le monde, mais surtout les plus pauvres qui ont des revenus extrêmement bas et qui dépensent 50 à 70 pour cent de leur revenu pour se nourrir. La crise alimentaire mondiale les a privés de l'un de leurs droits fondamentaux humains, le droit d'être à l'abri de la faim et de la malnutrition. Les pénuries alimentaires actuelles créeront de sérieux problèmes de santé et de sécurité, en particulier dans les pays en voie de développement en Afrique où la richesse nutritive des aliments a toujours été inférieure à ce qu'elle est dans d'autres régions du monde. Au niveau des entreprises, ceci peut représenter un défi supplémentaire aux syndicats nationaux lorsqu'ils négocient l'amélioration des conditions de travail avec les employeurs. Cette pénurie alimentaire mondiale peut servir de prétexte pour ne pas assurer un bon régime nutritionnel aux employés.

Ces nouveaux défis exigent une nouvelle approche de gestion des questions de SSTE dans le plan d'action de la CSI-Afrique et constituent une base pour la mise en place d'un point focal chargé de la SSTE au secrétariat de l'organisation. Ceci aidera à définir une nouvelle ligne de conduite pour relever les défis de SSTE identifiés dans le projet de promotion de l'égalité et de la protection sociale du Plan stratégique de la CSI-Afrique.

### **Activité spécifique réalisée au cours de la période couverte par le présent rapport**

Sur la base de la nature critique de la crise du changement climatique, le coordinateur de la SSTE de la CSI- Afrique a, en collaboration avec le point focal de la CSI-Afrique chargé du changement climatique, revu le texte de négociation de la 15ème Conférence des parties (COP 15). Cette proposition de texte nécessite l'adoption du principe d'une *juste transition* lors de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou d'adaptation. Après les consultations, le texte a obtenu le soutien d'une partie à la convention, c.-à-d. l'Argentine. L'Argentine a accepté de proposer l'inclusion du texte pendant l'une des réunions intersessions.

### **Activités prévues (juillet-décembre 2009)**

#### **A. Activités du projet (CSI-Afrique/SustainLabour)**

La CSI-Afrique et SustainLabour de l'Espagne ont conclu un accord selon lequel la CSI-Afrique mettra en œuvre un projet d'un an en Afrique. Le projet a reçu l'aide financière du PNUE et son objectif principal est de renforcer la participation des syndicats au processus international de protection de l'environnement. Dans le cadre de ce projet, deux séminaires de formation seront organisés à Lomé et à Asmara avant la fin de l'année, et une conférence régionale sur le travail et l'environnement sera organisé à Nairobi en janvier 2010.

#### **1. Conférence régionale sur la crise alimentaire et le réchauffement climatique**

Cette conférence se tiendra à Lomé au Togo les 17 et 18 août 2009 et enregistrera la participation de 25 personnes (dont 40 % de femmes) de différentes affiliées de la CSI dans la région. Le séminaire durera deux jours et les participants auront l'occasion d'écouter sept éminents intervenants sur différents aspects de la crise alimentaire et du changement climatique. Le séminaire explorera un éventail de questions et de sujets ayant trait à la crise alimentaire et climatique actuelle, notamment les politiques adoptées par les institutions

financières internationales depuis les années 80 et leurs implications sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Les participants auront l'occasion de discuter du « Consensus de Washington » des années 80 et des années 90 et des contributions du Fonds monétaire international (IMF), de la banque mondiale et des multinationales à la crise alimentaire actuelle.

Dans le domaine du changement climatique, les participants exploreront la possibilité de renforcer la participation de la CSI-Afrique et de ses affiliées à la convention-cadre des Nations Unies sur le processus de négociation du changement climatique, afin de sauvegarder les intérêts et les droits des travailleurs pendant la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation en Afrique. Les participants auront l'occasion d'analyser différentes mesures d'atténuation, telles que la promotion des cultures biocombustibles et leur impact sur la crise alimentaire actuelle.

On prévoit qu'à la fin de ce séminaire, les participants élaboreront un plan de travail régional et mettront en place un réseau opérationnel des points focaux nationaux chargés du changement climatique et de la sécurité alimentaire.

## **2. Atelier régional sur la sécurité chimique**

Un séminaire régional de formation de deux jours sera organisé à Asmara ou à Addis-Abeba les 7 et 8 septembre 2009. En raison de l'allocation budgétaire (de 20.000 USD), 10 à 15 participants assisteront à la conférence qui sera certainement organisée au niveau sous-régional. L'objectif principal du séminaire sera de faire prendre conscience des questions de sécurité chimique et d'explorer la possibilité de répéter le projet de pesticides des Global Unions dans la région.

## **B. Les activités portant sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement**

### **1. Proposition de projet au PNUE SAICM**

SAICM est un cadre de politique global destiné à soutenir les efforts de réalisation du Plan de Johannesburg dont le but est de faire en sorte qu'à l'horizon 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à minimiser les effets nuisibles significatifs sur la santé humaine et sur l'environnement.

Des activités initiales de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les objectifs du SAICM sont soutenues par Quick Start Programme (QSP). Le QSP inclut un fonds spécial, volontaire, à durée déterminée, administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et diverses formes de coopération multilatérale, bilatérale et autres.

La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) a pris dans la résolution I/4, la décision de mettre en place « Quick Start Programme » pour réaliser les objectifs du SAICM, renforcer les résultats de la CIGPC et le plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et le renforcement des capacités. »

L'objectif du QSP est de « soutenir le renforcement des capacités et la mise en œuvre des activités dans les pays en développement, dans les pays moins avancés, sur les petites îles en voie de développement et dans les pays dont les économies sont en transition. »

La résolution CIGPC a formé le Comité de gestion du fonds spécial de mise en œuvre du QSP, qui est composé des représentants des organisations qui participent au Programme Inter-Organisations de gestion saine des produits chimiques (IOMC) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Comité de mise en œuvre se réunit deux fois par an pour étudier et évaluer les propositions de projet qui recherchent des financements auprès du fonds. Le Comité de mise en œuvre fait également des recommandations sur les procédures de demande auprès du fonds et sur la gestion des projets au Conseil exécutif. Le Comité de mise en œuvre fait rapport au Conseil exécutif par l'intermédiaire d'un comité composé de représentants régionaux et de donateurs du fonds.

La CSI-Afrique prévoit de soumettre une proposition de projet au secrétariat du SAICM avant fin 2009 afin qu'elle soit prise en considération pendant le prochain cycle des demandes.

## **2. Lobbying pour l'adoption du concept de transition juste dans COP 15**

La 15ème conférence des parties (COP 15) à la convention-cadre des Nations Unies sur le réchauffement climatique aura lieu à Copenhague du 6 au 18 décembre, et la CSI-Afrique ainsi que l'OIT, la CSI et des ONG d'intérêt public assisteront à la réunion. L'objectif principal des représentants syndicaux serait de s'assurer que le texte proposé pour une transition juste a le soutien de beaucoup de parties et est adopté par la réunion. L'inclusion et la reconnaissance du concept permettront de protéger les droits des travailleurs pendant la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il est évident que quelques emplois seront perdus dans le processus de gestion du changement climatique, par conséquent des filets de sécurité doivent être mis en place pour s'assurer que les travailleurs affectés obtiennent une part équitable et juste conformément au programme de travail décent.

### Réunions et conférences

#### 1. Réunion Inter sessions de la CCNUCC

Le coordinateur de la SSTE de la CSI-Afrique a assisté à une réunion organisée par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à Bonn en Allemagne du 1<sup>er</sup> au 12 mai 2009 et a, conjointement avec d'autres délégués de la CSI, fait pression sur les parties à la convention pour qu'elles soutiennent le texte proposé pour une transition juste pendant la COP 15. Le gouvernement de l'Argentine a promis son soutien et proposé l'insertion du texte proposé dans le texte de négociation de COP 15.

#### 2. Réunion du groupe principal du PNUE/SAICM Afrique

Dans le cadre du SAICM, chacune des 5 régions de l'ONU a formé un groupe principal d'experts en matière chimique, et la CSI-Afrique est mandatée pour représenter les syndicats au sein du groupe principal de l'Afrique. La 2ème réunion du groupe principal de la région Afrique se tiendra à Nairobi au Kenya, les 20 et 21 août 2009. L'objectif principal de cette réunion sera de passer en revue le plan d'action de la région Afrique et de faire le bilan de la 2ème Conférence Internationale sur les produits chimiques, qui a eu lieu à Genève du 11 au 15 mai 2009. Le plan d'action de l'Afrique a adopté quelques mesures concrètes qui seront entreprises par la région. Ces mesures incluent des mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail. Par l'intermédiaire du point focal régional du SAICM, la région prévoit de

soumettre une proposition de financement dans le cadre du programme « Quick Start Programme » du SAICM. La CSI-Afrique doit s'assurer que la proposition inclut des activités concernant la santé et la sécurité au travail. D'autre part, ICCM 2 a pris des décisions importantes sur des questions concernant les déchets électroniques et la présence de substances toxiques dans des produits et articles comme le plomb dans la peinture et les « *phthalates* » dans les jouets des enfants. Bien que l'ICCM 2 ait rejeté la proposition de l'Afrique d'inclure la nanotechnologie et les biocombustibles dans les questions préoccupantes, la région Afrique doit maintenir cette demande. Le texte de cette demande doit également refléter les préoccupations syndicales concernant la nanotechnologie et les biocombustibles, en particulier les aspects ayant trait à la santé et à la sécurité.

### **3. Conférence sur le réchauffement climatique (COP 15)**

La 15ème conférence des parties à la CCNUCC se tiendra à Copenhague du 6 au 18 décembre 2009. Le coordinateur de la CSI-Afrique et d'autres collègues de la CSI assisteront à la conférence. La tâche principale pendant cette conférence sera de chercher plus de soutien de la part des différentes parties pour l'adoption du texte proposé pour une transition juste.

**Le Conseil général est par conséquent prié de prendre acte du présent rapport.**

## **Les activités de lutte contre le VIH/SIDA**

### **INTRODUCTION ET INFORMATION DE BASE**

D'après le rapport mondial de l'ONUSIDA sur l'épidémie du SIDA, publié à la fin du mois de décembre 2008, 33 millions de personnes vivaient avec le VIH/SIDA dans le monde entier ; 2,7 millions de personnes étaient nouvellement infectées par le VIH et 2 millions de personnes sont mortes du SIDA au cours de la même année. L'Afrique subsaharienne reste la région la plus affectée par l'épidémie du SIDA, avec plus des deux-tiers (68%) de toutes les personnes infectées, ce qui fait que le nombre total de personnes vivant avec le virus en Afrique est de 22 millions. 1,9 million de personnes étaient nouvellement infectées par le VIH en 2008 et plus des trois quarts (76%) de toutes les décès dus au SIDA sont survenus en Afrique. Contrairement à d'autres régions, les femmes sont affectées de façon disproportionnée par l'épidémie et représentent 61% des personnes vivant avec le VIH dans cette région.

L'ampleur de la pandémie du VIH/SIDA présente de nombreux défis aujourd'hui, cependant les ressources pour combattre cette maladie sont encore insuffisantes. Les statistiques ci-dessus indiquent que si l'on ne s'attaque pas de façon correcte et urgente au VIH/SIDA, il compromettra les efforts déployés pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le travail décent et anéantira des décennies de progrès économique et social.

Bien qu'il y ait d'autres indications selon lesquelles des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès de tous au traitement du VIH/SIDA, un certain nombre de défis existent toujours dans ce domaine, notamment l'accès de tous au traitement dans les zones où les ressources sont limitées et la possibilité de trouver une commune mesure entre les taux extrêmement élevés d'infection et le traitement.

L'OIT continue de mettre l'accent sur l'effet négatif de la pandémie du VIH/SIDA sur le monde du travail qui inclut les travailleurs, leurs familles, les personnes à charge et les groupes vulnérables tels que les travailleurs migrants. Elle prévient par conséquent qu'un manque d'actions soutenues et exhaustives sur le lieu de travail compromettra les efforts destinés à réaliser la justice sociale, les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le monde du travail.

Ce qui nous préoccupe dans le mouvement syndical est l'impact de la pandémie du VIH/SIDA sur les travailleurs et leurs organisations. Cet impact continue d'entraver nos efforts dans les domaines tels que la réduction de la pauvreté, la productivité et la croissance économique, la promotion et la défense des droits des travailleurs. La défense des intérêts des travailleurs exige un mouvement syndical fort, vibrant et dynamique qui peut établir des synergies avec différents partenaires pertinents et capables de contribuer à relever les défis posés par le VIH/SIDA. Le manque d'engagement de certains gouvernements africains pour mettre en place une bonne législation en matière de VIH/SIDA, qui protège les droits des travailleurs, a mis les travailleurs africains dans une position extrêmement vulnérable.

Le projet de lutte contre le VIH/SIDA de la CSI-Afrique, qui est financé par la LO-Norvège, est un projet qui était autrefois mis en œuvre par l'ORAF-CISL. En tant qu'organisation

syndicale régionale, la CSI-Afrique considère que le lieu de travail est un lieu approprié, important et central qui facilite l'accès aux services de prévention, de soins, de soutien et de traitement. L'objectif principal du projet de lutte contre le VIH/SIDA est d'améliorer la situation sanitaire des travailleuses et des travailleurs syndiqués en Afrique dans leur milieu de travail et de vie en facilitant de meilleures pratiques d'intégration de la dimension genre sur le lieu de travail, de meilleures prestations de services et de meilleures pratiques dans le domaine de la protection sociale et du VIH/SIDA. À la fin du projet, nous avons l'intention d'atteindre les résultats suivants :

- La capacité de la CSI-Afrique et des centrales nationales sera renforcée dans le domaine du VIH/SIDA ;
- Les questions relatives au VIH/SIDA seront incluses dans tous les domaines pertinent d'action syndicale.
- Un accès accru à la prévention, aux soins et au traitement du VIH/SIDA ;
- La vulnérabilité des femmes à l'infection au VIH sera réduite.

## **RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS MENEES DANS LE DOMAINE DU VIH/SIDA**

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le projet a mené les activités suivantes, qui ont été déterminées par la CSI-Afrique lors de son congrès à Accra et approuvées par le comité de pilotage du projet de lutte contre le VIH/SIDA.

### **MISE EN ŒUVRE DU PROJET AU NIVEAU RÉGIONAL**

#### **I. Formation des personnes focales chargées de la lutte contre le VIH/SIDA au niveau des syndicats en Afrique**

L'ACTRAV (centre de formation de Turin) et le BIT/SIDA en collaboration avec la CSI-Afrique ont organisé un cours de formation à l'intention des personnes focales chargées de la lutte contre le VIH/SIDA au niveau des syndicats dans des pays africains. Le cours a concerné 50 coordinateurs des pays francophones et anglophones d'Afrique. La formation a eu lieu à Lomé au Togo, du 29 septembre au 4 octobre 2008 et à Addis-Abeba, du 13 au 17 octobre 2008.

La formation avait pour but d'aborder les besoins de développement syndical dans le domaine du VIH/SIDA, notamment la nécessité de développer la capacité de planification, de mise en œuvre des projets et de formation. Si on fait un bon usage des connaissances acquises, elles aideront les personnes chargées de la lutte contre le VIH/SIDA à être plus à même de répondre aux préoccupations et aux défis posés par la pandémie du VIH/SIDA, notamment la protection des droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.

On a convenu que des ateliers de suivi du cours de formation susmentionné seraient organisés cette année. L'atelier de suivi de la formation des francophones chargées de la lutte contre le VIH/SIDA a déjà eu lieu à Dakar au Sénégal en février 2009. Le président de la CSI-Afrique a représenté l'organisation à cet atelier. Un atelier similaire de formation des anglophones aura lieu en septembre 2009 à Johannesburg en Afrique du Sud.

#### **I. 15<sup>ème</sup> conférence de l'ICASA – 3 au 7 décembre 2008**

La coordinatrice du projet de lutte contre le VIH/SIDA a représenté la CSI-Afrique à la 15ème conférence de l'ICASA qui s'est tenue à Dakar au Sénégal, du 3 au 7 décembre 2008. En dépit d'un certain nombre de défis rencontrés au début en matière d'hébergement et d'inscription, la conférence a bien commencé. Cette conférence s'est concentrée sur le VIH et le SIDA en Afrique. La CSI-Afrique a collaboré avec l'OIT pour s'assurer que certaines centrales nationales étaient financées et représentées à la conférence. Parmi les centrales représentées, il y avait la TUCTA-Tanzanie et le MCTU-Malawi. L'objectif principal de la conférence était de discuter des défis du VIH/SIDA en Afrique, de rechercher des solutions possibles à l'intérieur du continent et d'identifier des partenariats et des ressources pour nous permettre d'atteindre nos objectifs dans la lutte contre le HIV/SIDA.

### **Les observations faites :**

- Les organisateurs de la conférence ont noté que beaucoup plus d'organisations ont participé à cette conférence qu'aux conférences précédentes.
- Les bonnes pratiques de lutte contre le VIH/SIDA au niveau des pays ont été soulignées.
- Les organisations qui luttent contre le VIH/SIDA en Afrique commencent à adopter des traitements traditionnels locaux, par exemple l'utilisation de la phytothérapie (les plantes médicinales).
- Un certain nombre de pays africains forment des partenariats régionaux contre le VIH/SIDA.
- La conférence s'est concentrée sur les défis et les solutions africains, et la discrimination dans notre société à la différence de la conférence internationale sur le SIDA qui s'est tenue au Mexique en août 2008, conférence qui a mis plus d'accent sur les homosexuels et leur vulnérabilité au VIH/SIDA.
- Très peu d'organisations syndicales ont participé en raison du manque de financement.

### **III. La 6ème réunion du comité de pilotage du projet de lutte contre le VIH/SIDA organisée du 6 au 8 avril 2009 à Abidjan en Côte d'Ivoire**

Le comité de pilotage du projet de lutte contre le VIH/SIDA de la CSI-Afrique et de la LO-Norvège a tenu une réunion dont les objectifs étaient les suivants :

- Evaluer les activités de l'année précédente (2008) - discuter des activités menées conformément au plan, des résultats atteints et des défis rencontrés pendant la réalisation des activités.
- Planifier les activités à réaliser au cours de l'année (2009).
- Prendre note et discuter des bonnes pratiques et des partenariats dans le domaine du VIH/SIDA.

La réunion a rassemblé au total 20 participants parmi lesquels un partenaire (LO-Norvège), des « points focaux » du VIH/SIDA venus des pays participant au projet et d'autres pays qui avaient précédemment bénéficié d'autres programmes de la CSI-Afrique, des représentants des FSI, des employeurs, des représentants des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le secrétariat de la CSI-Afrique.



Les huit points focaux qui ont participé à la réunion étaient venus des organisations syndicales basées dans huit pays africains, à savoir le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Zambie, le Malawi, la Tanzanie, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. Ont également assisté à la réunion, des représentants des FSI et des organisations d'employeurs basées à Abidjan.

Étaient présents à la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire général de l'UGTCI, le camarade Ade Mensah, un représentant du patronat ivoirien, Alice Siame, consultante de la LO-Norvège, le Secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique, le camarade Adrien Akouété et un représentant du Ministère chargé de la lutte contre le VIH/SIDA. Ils ont tous prononcé quelques allocutions d'ouverture pour féliciter le bon travail fait par la CSI-Afrique et les points focaux, tout en soulignant qu'il y avait beaucoup d'opportunités pour renforcer les partenariats avec les employeurs et d'autres organisations de la société civile dans la lutte contre le VIH/SIDA et dans la mobilisation de ressources supplémentaires pour faire face à la pandémie aux niveaux national et des lieux de travail. La LO-Norvège a réitéré son engagement à travailler avec la CSI-Afrique pour relever ce défi en Afrique.

En faisant le compte rendu des activités de lutte contre le VIH/SIDA réalisées en 2008, la coordinatrice du projet de la CSI-Afrique, de lutte contre le VIH/SIDA a identifié les réalisations et les défis suivants :

### **Les réalisations**

1. La capacité des syndicats nationaux à répondre au VIH/SIDA a été renforcée. La formation des points focaux nationaux chargés de la lutte contre le VIH/SIDA au niveau des syndicats leur a permis d'être plus orientés vers les résultats et de se focaliser davantage sur les problèmes du VIH/SIDA. La formation a également permis à des pays d'établir des partenariats avec les employeurs, les gouvernements et des OSC et de devenir plus agressifs dans la recherche des fonds au niveau des pays.
2. La capacité des points focaux des syndicats à établir des partenariats plus importants et à mobiliser des fonds pour leurs programmes de lutte contre le VIH/SIDA au niveau des pays s'est considérablement améliorée.
3. Les réunions annuelles du Comité de pilotage du projet qui étaient organisées tour à tour dans les différents pays participant au projet ont permis aux participants de partager leurs expériences et leurs connaissances.
4. Ce programme nous a permis de travailler en étroite collaboration avec des employeurs au niveau régional et d'encourager nos affiliées à travailler avec eux au niveau national.

### **Les défis**

1. La pauvreté, la faim et le manque d'accès au traitement pour tous continuent d'empirer la situation du VIH/SIDA en Afrique.
2. Le manque de ressources adéquates pour mettre entièrement en œuvre le projet d'égalité et de protection sociale et de réaliser spécifiquement toutes les activités de lutte contre le VIH/SIDA.

3. Les rapports d'activités de lutte contre le VIH/SIDA parviennent tardivement à la CSI-Afrique et aux partenaires. Par exemple, le retard accusé par l'Ouganda et la Zambie a fait que les rapports d'activités et les rapports financiers ont été envoyés tardivement aux partenaires.

4. En 2008-2009, la crise financière et économique a sévi et un certain nombre de travailleurs ont été affectés, car ils ont perdu leurs emplois et leurs revenus. Les rapports de l'OIT indiquent que cette crise continue à affecter des travailleurs séropositifs qui ont été licenciés parce qu'il n'y avait plus de moyens pour leur permettre de poursuivre le traitement du VIH/SIDA.

Après ce compte rendu, des rapports nationaux sur le VIH/SIDA ont été présentés par les coordinateurs nationaux de l'UGTCI-Côte d'Ivoire, du GTUC-Ghana, de la COTU-Kenya, du MCTU-Malawi, de la CESTRAR-Rwanda, du TUCTA-Tanzanie, de la NOTU-Ouganda et du ZCTU-Zambie. Les coordinateurs ont affirmé qu'ils avaient réalisé les activités suivantes au niveau national et des lieux de travail : ateliers et programmes de sensibilisation sur les lieux de travail, plaidoyer et campagnes contre le VIH/SIDA, élaboration des politiques pour les lieux de travail et négociation de conventions collectives incluant des questions relatives au VIH/SIDA.

La plupart des pays ont atteint les objectifs qu'ils avaient fixés l'année précédente (2008) avec les maigres ressources qui leur avaient été allouées.

Pendant la réalisation des activités susmentionnées, les réalisations suivantes ont été faites :

- Les travailleurs ont continué à former avec des employeurs, des comités bipartites de lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail. Le rôle de ces comités était de superviser les activités de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
- Les centrales nationales avaient formé des partenariats avec différents ministères de la Santé, de la lutte contre le VIH/SIDA, du travail, des O.N.G., des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des organisations prestataires de services, des employeurs, etc., pour sensibiliser et s'occuper de leurs collègues malades et des membres de leurs familles.
- Ces programmes de sensibilisation ont permis d'aller à la rencontre de beaucoup de travailleurs sur leurs lieux de travail.
- Les travailleurs ont été sensibilisés et encouragés à avoir accès aux services de prévention, de soutien et de traitement du VIH/SIDA.
  - Les délégués syndicaux et les responsables ont acquis des connaissances, et mobilisé leurs collègues et membres pour suivre des formations sur le VIH/SIDA et pour accéder à des services de consultation et de dépistage volontaire.

En dépit de tout les progrès accomplis, les défis suivants ont également été rencontrés pendant la réalisation des activités :

- Il n'y avait pas assez de ressources pour organiser des activités supplémentaires de lutte contre le VIH/SIDA au niveau national et des lieux de travail dans tous les pays.

- Quelques lieux de travail manquent toujours de programmes, de politiques pour les lieux de travail et de conventions collectives sur le VIH/SIDA.
- Il est nécessaire d'élaborer des politiques syndicales nationales de lutte contre le VIH/SIDA.
- Dans beaucoup de pays, la législation sur le VIH/SIDA a été mise à jour ; certains pays n'avaient aucune législation sur le VIH/SIDA.

Des représentants d'une organisation de personnes vivant avec le VIH/SIDA ont été invités à partager leurs expériences en matière de VIH/SIDA et à donner leur avis sur la façon dont les syndicats pourraient former des partenariats avec leurs organisations afin de relever conjointement les défis du VIH/SIDA. Après le partage d'expériences, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ont mentionné que les syndicats pourraient jouer un grand rôle dans les domaines suivants : la promotion des droits des travailleurs infectés et affectés et ceux de leurs familles et des personnes qui sont à leur charge ; le fait de préconiser des politiques et une législation qui bénéficieraient à tous les travailleurs ; la promotion de l'accès au VIH/SIDA pour tous ceux qui en ont besoin ; la nutrition, etc. Ils ont souligné que pour que toutes les initiatives de lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail soient couronnées de succès, elles doivent adopter une approche qui met en avant les droits des travailleurs infectés, afin de réduire la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

La réunion a ensuite discuté et est parvenue à un accord sur les domaines prioritaires suivants, au titre de l'année 2009 : - renforcement des capacités, campagnes pour l'accès et l'adhésion au traitement, le renforcement des partenariats et la mobilisation de ressources, le suivi des discussions de la CIT sur le VIH/SIDA et la documentation des bonnes pratiques du VIH/SIDA.

A propos du **renforcement des capacités** : les coordinateurs ont souligné qu'il était important de faire le suivi d'une formation précédemment faite en collaboration avec l'OIT en 2008. Ils ont précisé que la formation devrait se concentrer sur tous les sujets qui avaient été identifiés au cours de la 5ème réunion du comité de pilotage du projet, qui s'est tenue au Malawi en 2008.

**Plaidoyer et campagnes - accès et adhésion au traitement du VIH/SIDA** : Les participants ont mis l'accent sur le fait que pour assurer le succès de la lutte contre le VIH/SIDA, il était urgent de favoriser l'accès de tous au traitement. Quelques participants ont déclaré qu'ils étaient confrontés à un problème de manque d'adhésion au traitement du VIH/SIDA sur les lieux de travail. Suite à cela, les participants ont convenu d'entreprendre une campagne cette année pour favoriser l'adhésion au traitement du VIH/SIDA sur les lieux de travail. Les jours suivants ont été identifiés comme des jours particuliers pour les campagnes - la Journée de la femme en mars, la Fête du travail en mai, le 28 avril et la Journée mondiale de lutte contre le SIDA. Ils ont convenu d'organiser une grande campagne pendant la Journée mondiale de lutte contre le SIDA en 2009.

**Renforcer les partenariats et de la mobilisation des ressources** : Les participants ont expliqué qu'ils travaillaient déjà avec des partenaires et des collaborateurs animés des mêmes idées. Ils ont discuté de la nécessité de travailler étroitement avec les FSI, les employeurs, les organisations des personnes vivant avec le VIH/SIDA, l'OIT, des O.N.G., des organisations

communautaires, les commissions nationales de lutte contre le SIDA qui sont dans leurs pays et d'autres organisations pour réaliser des activités conjointes de lutte contre le VIH/SIDA dans le domaine de la mobilisation des ressources. Ils ont réfléchi à différentes sources de financement, et convenu de continuer à s'orienter vers les bureaux locaux et sous-régionaux de l'OIT, le Fonds mondial par l'intermédiaire des mécanismes de coordination des pays (CCM), les ambassades, la Banque mondiale, la Fondation Bill Gates, l'OMS, l'ONUSIDA, etc., aux niveaux régional et national. Ceux qui ne faisaient pas partie des CCM ont accepté de continuer d'insister pour en faire partie et de travailler avec les employeurs pour s'assurer que les fonds atteignent les lieux de travail. La réunion a conclu que les organisations syndicales doivent être proactives dans le domaine du VIH/SIDA afin de former des partenariats stratégiques et d'être activement impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA au niveau national. Il était également nécessaire d'organiser des formations en matière de rédaction de propositions de projets et de gestion du cycle des projets. Les participants ont accepté d'explorer également la possibilité de présenter avec les employeurs des propositions conjointes de projets sur le VIH/SIDA aux CCM et à d'autres partenaires.

**Suivi des bonnes pratiques dans le domaine du VIH/SIDA sur les lieux de travail :** Les participants ont mis l'accent sur l'importance de la documentation des bonnes pratiques dans le domaine du VIH/SIDA. Ils ont dit que c'était une bonne manière de mesurer l'impact du projet et de constater ce qui a été réalisé dans le cadre du projet jusqu'à présent. La coordonnatrice de la CSI-Afrique a été invitée à coordonner cette activité et à travailler en étroite collaboration avec les coordinateurs afin de produire un bon document. Ils ont indiqué certaines questions à prendre en considération pendant la documentation des bonnes pratiques. Ces questions incluent : les bonnes pratiques dans les conventions collectives qui incluaient des questions de VIH/SIDA au niveau des entreprises ; de bonnes politiques syndicales du VIH/SIDA au niveau national et des lieux de travail, qui ont été formulées et mises en œuvre ; de bonnes structures de partage et d'échange d'informations entre l'organisation syndicale nationale et les affiliées ; des partenariats stratégiques et des activités conjointes avec les employeurs ; la participation syndicale à la formulation de la législation sur le VIH/SIDA ; le plaidoyer et des campagnes qui ont encouragé les travailleurs à avoir accès à des services de VIH/SIDA ou qui ont protégé les droits des travailleurs, etc. Les participants ont souligné que ce document aiderait également beaucoup d'organisations syndicales à suivre et évaluer leurs propres activités. Ils ont mis l'accent sur l'usage de questionnaires périodiques, l'organisation de séminaires et de réunions de revue durant ce processus.

La réunion a pris fin après les dernières remarques du camarade Adrien Akouété qui a encouragé les coordinateurs à mener de bonnes activités de lutte contre le VIH/SIDA en partenariat avec d'autres parties prenantes afin de contribuer effectivement à la lutte contre le VIH/SIDA. Il a également souhaité bon voyage à tous les participants qui retournaient dans leur pays.

#### **IV. Suivi des discussions de la Conférence internationale du travail (ILC) 2009 sur le VIH/SIDA**

L'ordre du jour de la CIT de 2009 portait sur un certain nombre de questions parmi lesquelles la discussion sur un instrument autonome sur le VIH/SIDA sous forme de recommandation.

La discussion a été lente au début parce que les travailleurs insistaient sur le fait qu'ils voulaient un instrument plus fort, une convention par exemple et non une recommandation

qui ne serait pas contraignante ; mais les employeurs et les gouvernements n'étaient pas du tout d'accord, ce qui a obligé les travailleurs à arrêter d'insister pour ne pas bloquer le progrès des discussions. Pendant tout le processus, la contribution des travailleurs était très cruciale car elle a considérablement enrichi le contenu du document. Une des observations faites était que les employeurs ont coopéré normalement et travaillé en étroite collaboration avec les travailleurs pour s'entendre sur la plupart des questions et nous espérons qu'ils continueront dans le même esprit l'année prochaine. Les résultats des premières discussions étaient un document qui fera l'objet d'une autre discussion à la CIT en 2010, comme l'a décidé la conférence.

Pendant la CIT qui s'est tenue à Genève en 2009, la coordinatrice du projet de lutte contre le VIH/SIDA et le Secrétaire général de la CSI-Afrique ont également saisi l'occasion pour rencontrer un certain nombre de partenaires afin de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre le projet de lutte contre le VIH/SIDA.

## **V. Les campagnes contre le VIH/SIDA**

Le 28 avril 2009, la CSI-Afrique s'est associée à la campagne du programme GUAP (*Global Unions AIDS Programme*) qui s'est concentrée sur le G8. La CSI-Afrique a publié une déclaration qui a été distribuée à tous les syndicats en Afrique pour les inviter à transmettre un message aux ambassades d'Italie dans leurs pays afin qu'elles demandent au gouvernement italien d'inclure le VIH/SIDA dans les discussions de cette année. La réunion du G8 a eu lieu en juillet en Italie.

## **VI. D'autres activités ayant trait au VIH/SIDA**

La CSI-Afrique fournit de l'assistance technique aux syndicats qui en ont besoin. Cette assistance technique inclut, entre autres, la formation et la consultation dans certains des domaines suivants : l'élaboration de matériels sur le VIH/SIDA tels des manuels, des affiches, des brochures, des conseils sur l'élaboration des politiques du VIH/SIDA et la négociation collective, par exemple, le type de données et d'informations à collecter, la mise en bloc et l'utilisation, etc. La CSI-Afrique fournit actuellement de l'assistance technique à la COTU (Kenya) qui a demandé notre appui pour élaborer des matériaux d'éducation, de communication et d'information sur le VIH/SIDA et sur la formation des formateurs dans le domaine du VIH/SIDA. Certains des matériaux sont élaborés avec la participation de tous les partenaires sociaux.

### **ACTIVITES REALISEES AU NIVEAU NATIONAL**

Les activités mentionnées ci-dessous ont été réalisées par des syndicats dans les six pays participant au projet :

<b>S. NO.</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>PAYS</b>	<b>DATES</b>
1.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Kenya	Septembre 2008
2.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Ouganda	Septembre 2008
3.	Formation des responsables syndicaux de l'UGTCI à l'élaboration d'une politique relative	Abidjan, Cote d'Ivoire	28 <sup>th</sup> – 29 <sup>th</sup> August 2008

	au VIH/SIDA.		
4.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail et réunions d'orientation sur les lieux de travail	Zambie	Septembre 2008
5.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Malawi	Août – Septembre 2008
6.	Activités relatives au VIH/SIDA sur les lieux de travail	Dar-es-Salaam Tanzanie	Septembre 2008
7.	Séminaire de formation des dirigeants syndicaux de six régions	Abidjan	17 - 20 Décembre 2008
8.	Ateliers des délégués syndicaux (plantation, pêcheries, sucre, textile et pétrole) travaillant dans des régions à forte prévalence de VIH	Kisumu, Kenya	27 – 30 Décembre 2008
9.	Campagnes contre le VIH/SIDA 28 avril 2006  Fête du travail	Affiliées de la CSI-Afrique COTU Nairobi, Kenya	28 avril 2009  1er mai 2009

## VII. Résumé des activités, des réalisations et des défis

### a. Activités

La CSI-Afrique et la LO-Norvège en collaboration avec six centrales syndicales nationales, à savoir l'UGTCI-Côte d'Ivoire, la ZCTU-Zambie, le MCTU-Malawi, la TUCTA-Tanzanie, la COTU-Kenya et la NOTU-Ouganda, ont organisé un certain nombre d'activités sur le VIH/SIDA aux niveaux national et des lieux de travail. Ces activités incluent : des ateliers et des séminaires à l'intention des délégués syndicaux et des dirigeants syndicaux. À la fin des ateliers et des séminaires, les participants ont convenu de réaliser les activités suivantes sur les lieux de travail :

- Sensibiliser leurs collègues et leurs dirigeants par rapport aux nouvelles connaissances acquises sur le VIH/SIDA.
- Plaider et faire du lobbying pour la formulation des politiques pour les lieux de travail et l'élaboration des conventions collectives qui incluent la prévention, le traitement, les soins et le soutien aux travailleurs séropositifs.
- Gestion et coordination des programmes de VIH/SIDA pour les lieux de travail.
- Rassemblement des données pertinentes sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
- Aider à la formation des comités de lutte contre le VIH/SIDA.
- Elaborer une stratégie pour suivre et évaluer les programmes de VIH/SIDA sur les lieux de travail.

En outre, ils ont organisé des campagnes sur le VIH/SIDA aux niveaux national et des lieux de travail, des programmes de formation et de sensibilisation sur les lieux de travail,

l'élaboration des politiques et la formation sur les lieux de travail dans les domaines du VIH/SIDA et des conventions collectives, entre autres.

Les activités susmentionnées ont été réalisées en partenariat avec le Ministère chargé de la lutte contre le VIH/SIDA, le Ministère de la Santé et/ou du Travail, des ONG, des organisations de personnes vivant avec le VIH/SIDA, des travailleurs, des employeurs et des FSI.

#### **a. Les réalisations**

Certaines des activités réalisées en 2008 sont comme suit :

**UGTCI-Côte d'Ivoire :** les formations et les séminaires organisés ont permis de renforcer la capacité des syndicats affiliés à l'UGTCI dans les domaines tels que le suivi, l'évaluation et l'élaboration des programmes.

#### **ZCTU – Zambie**

- Lancement du programme du ZABWU de lutte contre le VIH/SIDA
- Des activités de sensibilisation au VIH/SIDA ont été utilisées comme un outil de recrutement, car les travailleurs non syndiqués voulaient adhérer au syndicat puisqu'ils ont vu les avantages sur le plan éducatif et autres.
- Des rapports ont été établis entre le gouvernement (le Ministère de la Santé) et les travailleurs vivant dans la région riche en cuivre. Un bon suivi permettra aux travailleurs de cette région d'obtenir le soutien du gouvernement à l'avenir.

#### **COTU - Kenya**

- À l'atelier des délégués syndicaux, les compétences des travailleurs ont été renforcées dans les domaines tels que l'inclusion du VIH/SIDA dans les négociations, le lobbying pour la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, la mobilisation des ressources pour une action conjointe avec les employeurs, le développement et la distribution des matériaux d'IEC, la planification, le suivi et l'évaluation des activités de lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail.
- La société de ciment Portland Cement Company a élaboré une politique du VIH et a également encouragé les ouvriers à faire le test de dépistage. Ceux qui étaient déclarés séropositifs étaient pris en charge par le projet médical de la société et placés sous traitement.
- 752 ouvriers (420 hommes et 332 femmes) et leurs familles ont été rencontrés pendant les programmes de sensibilisation sur les lieux de travail.
- Des matériaux d'IEC et des préservatifs ont été distribués pendant les programmes de sensibilisation.
- Les pairs éducateurs ont continué à recruter d'autres éducateurs afin d'augmenter le champ d'intervention et de remplacer ceux qui ont perdu leurs emplois ou qui sont morts.

- Des programmes éducatifs conjoints avec des employeurs ont été conçus, et on a fait du lobbying pour encourager des sociétés à proposer des politiques exhaustives du VIH/SIDA sur les lieux de travail.

### **MCTU-Malawi**

- Au niveau des lieux de travail, Kalundamawe-Tobacco Tenants et Allied Workers Union ont enregistré de nouveaux membres après une initiative (sur des lieux de travail) au cours de laquelle un total de 40 ouvriers ont été recrutés dans le syndicat. Dans les syndicats du textile *Crossbow Fashions and Exclusive fashions textile union*, un certain nombre d'ouvriers sont allés au centre de dépistage pour connaître leur statut sérologique après les programmes de sensibilisation sur les lieux de travail.
- Dans les syndicats du bâtiment et des télécommunications du Malawi - *Malawi Housing Corporation Workers Union (MHCWU)* et *Malawi Telecommunication Limited (COWUMA)*, des projets de politiques de VIH/SIDA étaient en place bien que cela ait mis du temps à être finalisé. La plupart des employeurs ont collaboré avec les syndicats. Ils ont donné aux ouvriers des congés pour assister aux programmes de sensibilisation et ont également participé à ces programmes.
- Les personnes vivant avec le VIH/SIDA ont participé aux programmes de VIH/SIDA et encouragé des ouvriers à visiter les centres de dépistage.
- Le syndicat Kalundamawe-Tobacco Tenants and Allied Workers Union a fait participer la communauté locale à ses programmes sur le VIH/SIDA et le travail des enfants.
- Pendant le séminaire des ouvriers et des employeurs, organisé en décembre 2008, quelques domaines de collaboration ont été identifiés, et des stratégies ont été retenues. Celles-ci incluent : la mobilisation des ressources au niveau national. Ils ont accepté d'écrire et de soumettre une proposition commune sur le VIH/SIDA sur les lieux de travail au CCM.

### **NOTU-Ouganda**

- Parmi les 624 ouvriers sensibilisés au VIH/SIDA, dans le district de Mukono 30 nouveaux membres ont été recrutés pour l'UGAWU ; Co-operatives Union a recruté 6 nouveaux membres. L'UGAWU a reçu les compliments des responsables du district.
- Quelques employeurs ont participé aux programmes de sensibilisation au VIH/SIDA.

### **TUCTA – Tanzanie**

- Allocation des tâches peu contraignantes aux ouvriers vivant avec le VIH/SIDA sur les lieux de travail. Ceci a été réalisé dans l'administration locale du district de Mukuranga, dans la municipalité d'Arusha et à Mufindi Tea Estates à Iringa.
- La mise en place des programmes éducatifs sur les lieux de travail en collaboration avec les employeurs d'Alliance One (Dimon), société de tabac à Morogoro. A to Z Textile, Swissport à KIA, Mtibwa et Kilombero Sugar Companies, Muhimbili National Hospital et plusieurs des services de l'administration locale et du gouvernement central.



- Des politiques pour les lieux de travail ont été formulées et mises en application sur les lieux de travail suivants : Swissport à KIA, Mtibwa Sugar Company, Postal Corporation à Dar-es-Salaam, A to Z Textiles et Mzinga Factory à Morogoro.
- Des conventions collectives incluant des questions de VIH/SIDA ont été négociées à Mtibwa Sugar Company, Tanzania Cigarettes Company et CRDB Bank Ltd.
- Les ouvriers ont participé à la formation des clubs de discussion sur le VIH/SIDA dans des écoles, par exemple dans des écoles primaires à Temeke dans le district de Dar-es-Salaam.
- Des journaux et des magazines ont publié des articles sur le VIH/SIDA sur les lieux de travail, par exemple - le journal Guardian Newspaper, Mtanzania et Uhuru Newspapers
- Les ouvriers ont fait un certain nombre de campagnes sur le VIH/SIDA.
- La distribution des matériaux d'IEC tels que des brochures et des préservatifs a été faite sur les lieux de travail.
- Des travailleurs ont participé aux soins et au soutien des personnes vivant avec le VIH/SIDA, et apporté une contribution financière et/ou matérielle. La santé de ceux qui étaient sous un régime alimentaire spécial s'est considérablement améliorée.
- Les programmes de sensibilisation sur les lieux de travail ont été à la rencontre d'un certain nombre d'ouvriers qui ont montré un changement de comportement. Cela est perceptible dans leur niveau de connaissance et dans leur attitude.
- Certains employeurs ont montré beaucoup d'engagement en accordant du temps aux pairs éducateurs afin qu'ils parlent à leurs collègues du VIH/SIDA pendant les heures de travail.

### **c. Les défis**

Les défis remarquables dans les six pays en 2008 étaient les suivants :

- Comme on peut se rappeler, le Kenya a fait une expérience difficile après les élections de décembre 2007. En raison de la violence postélectorale et des escarmouches, certains ouvriers et/ou leurs familles sont morts et d'autres ont perdu leurs emplois. Actuellement, la production alimentaire a également baissé, ce qui est en partie responsable de la faim qui persiste dans le pays. On a également signalé que le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA a augmenté en raison des viols commis à ce moment-là. Il a fallu du temps avant que les choses ne redeviennent normales. La violence et les escarmouches postélectorales au Kenya ont considérablement retardé l'exécution des activités ; elles ont représenté un grand défi pour les ouvriers et ont eu un effet négatif sur les résultats du programme.
- Les retards accusés par le ZCTU et la NOTU dans la soumission des rapports financiers et narratifs ont contribué au retard du rapport annuel.

- La stigmatisation et la discrimination demeurent une grande barrière pour l'intensification des programmes de prévention, de soins et de traitement sur les lieux de travail et dans les communautés.
  - La stigmatisation et la discrimination sur les lieux de travail empêchent les travailleurs séropositifs de déclarer ouvertement leur statut et de visiter les services compétents tels que les centres de dépistage.
- La plupart des centrales nationales n'arrivent toujours pas à accéder aux ressources provenant, par exemple, du Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

## **VIII. LE SOUTIEN DES PARTENAIRES**

En 2008-2009, la LO-Norvège a financé la CSI-Afrique pour lui permettre de collaborer avec six centrales syndicales basées dans six pays africains, à savoir l'UGTCI-Côte d'Ivoire, la COTU-Kenya, le MCTU-Malawi, la TUCTA - Tanzanie, la NOTU-Ouganda et le ZCTU-Zambie, pour réaliser des activités de lutte contre le VIH/SIDA. La LO-Norvège a également aidé la coordinatrice du projet de lutte contre le VIH/SIDA de la CSI-Afrique à participer à la 14<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique (ICASA) qui s'est tenue en décembre 2008 à Dakar au Sénégal.

Le BIT/SIDA, ACTRAV, le Centre de formation de l'OIT à Turin, en collaboration avec la CSI-Afrique, a organisé deux ateliers de renforcement des capacités à Lomé au Togo et à Addis-Abeba en Ethiopie pendant les mois de septembre et d'octobre 2008.

## **IX. RÉUNIONS AUXQUELLES LA COORDINATRICE A PARTICIPE**

- Atelier à l'intention des points focaux du VIH/SIDA organisé par la CSI-Afrique, le BIT/SIDA, ACTRAV et le centre de formation de l'OIT de Turin, à Addis-Abeba en Ethiopie en octobre 2008.
- La Conférence Internationale sur le SIDA et les IST en Afrique (ICASA) tenue en décembre 2008 à Dakar au Sénégal.
- COP 15 tenue à Poznan en Pologne en décembre 2008. Pendant cette conférence, des syndicalistes ont préconisé des emplois durables, verts et décents.
- 6ème Réunion du comité de pilotage du projet LO-Norvège/CSI-Afrique tenue du 6 au 8 avril 2009 à Abidjan en Côte d'Ivoire.
- Préparation de la première réunion du comité de la jeunesse de la CSI-Afrique tenue à l'hôtel The Stanley à Nairobi, les 19-20 mars 2009.
- La conférence CSI-Afrique/BIT-Bureau régional pour l'Afrique tenue les 4-5 mai 2009 à l'hôtel The Stanley à Nairobi. L'objectif principal de cette conférence était de préparer les affiliées pour participer activement aux discussions de la CIT sur le genre et le VIH/SIDA. A cette conférence, la coordinatrice du projet a aidé à rédiger les recommandations concernant le VIH/SIDA.

- 17ème session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, 4-15 mai 2009 à New York, Etats-Unis. La coordinatrice a participé à l'événement principal et présenté des exposés lors de deux réunions parallèles : 'De la ferme à l'épicerie' – Lors de cette réunion parallèle, des syndicalistes de différentes parties du monde se sont réunis pour discuter des défis auxquels étaient confrontés les fermiers, les ouvriers des industries de transformation et les épiciers. Les membres du panel et les participants ont partagé les expériences de l'Afrique, du Bangladesh, du Brésil, de la Colombie, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis, et mentionné combien de fois les droits de ces ouvriers sont violés. La réunion a pris fin en réclamant une action de solidarité pour mettre l'accent sur la situation difficile de ces ouvriers aux niveaux régional et mondial et pour insister sur la nécessité de continuer à lutter pour des normes de travail équitables. La deuxième réunion parallèle s'est concentrée sur 'la crise alimentaire'. L'objectif principal de cette réunion parallèle était de susciter un débat sur la crise alimentaire actuelle et d'analyser certaines des causes et des solutions possibles. Les membres du panel étaient composés d'intervenants provenant de Sustainlabour, la CSI-Afrique, l'Afrique du Sud et le représentant de l'ONU chargé du droit à l'alimentation.

- La coordinatrice a représenté le Secrétaire général lors de la réunion du Conseil d'administration de Sustainlabour tenue le 10 mai à New York. Sustainlabour a présenté un rapport narratif et financier sur les activités de 2008, et discuté du soutien attendu en 2009, lequel incluait le soutien qui sera accordé au bureau régional africain de la CSI.

- Participation à la CIT du 2 au 19 juin 2009 pour continuer les discussions sur le VIH/SIDA et pour rencontrer et discuter du projet avec des partenaires.
- La réunion du comité africain de pilotage du projet GUAP (des *Global Unions*) s'est tenue les 9 et 10 juillet 2009 à Lomé au Togo. L'objectif de la réunion était de partager des expériences sur des activités réalisées par le projet de lutte contre le SIDA des *Global Unions*, la CSI-Afrique et les FSI et de trouver les moyens de travailler conjointement dans certains domaines. La réunion a également discuté de la façon dont GUAP devrait être structuré.

## **LES DÉFIS**

### **PERSPECTIVES/RECOMMANDATIONS**

- Faire le suivi de la formation des points focaux de la CSI-Afrique sur le VIH/SIDA. Ceci se fera à Johannesburg en Afrique du Sud.
- Renforcer les partenariats avec les parties prenantes concernées aux niveaux régional et mondial.
- Intensifier les efforts de plaidoyer pour l'élaboration et l'exécution des politiques des lieux de travail au niveau national.
- Renforcer la capacité des dirigeants nationaux dans le domaine du VIH/SIDA.
- Faciliter la mobilisation des ressources entre les travailleurs et les employeurs afin de soutenir les interventions contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

- Mobiliser davantage de ressources pour mettre en œuvre le projet de lutte contre le SIDA de la CSI-Afrique en Afrique.
- Intensifier les campagnes pour l'accès à un traitement abordable du VIH/SIDA.

## CONCLUSION

La CSI-AFRIQUE collaborera à la lutte contre le VIH/SIDA et formera des synergies avec les FSI, les employeurs, les OSC, les personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres partenaires pertinents afin d'intensifier les campagnes pour améliorer l'accès de tous au traitement du VIH/SIDA, mobiliser les affiliées pour renforcer leur capacité à réagir à la pandémie du VIH/SIDA. L'organisation tâchera de mobiliser des ressources supplémentaires aux niveaux mondial et régional dans le but de renforcer la réaction des organisations syndicales africaines au défi du VIH/SIDA.

Le Conseil général est prié de prendre acte du présent rapport et de donner des instructions au Secrétaire général afin qu'il entreprenne ce qui suit :

- i. Intensifier les campagnes contre le VIH/SIDA ;
- ii. Renforcer la capacité des affiliées à réagir effectivement à la pandémie du VIH/SIDA et à mobiliser des ressources au niveau national pour réaliser leurs programmes de lutte contre le VIH/SIDA ;
- iii. Mobiliser des financements supplémentaires pour s'assurer que les projets/programmes profitent à toutes les affiliées de la CSI-Afrique ;
- iv. Travailler en étroite collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales africaines dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- v. Renforcer les partenariats entre tous les partenaires animés de la même idée au niveau régional ;
- vi. Exhorter l'Union Africaine à faire pression sur les gouvernements afin qu'ils allouent plus de ressources à la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique.

**Tableau contenant les missions entreprises par le Secrétaire général  
et le Secrétaire général adjoint**

<b>Mois</b>	<b>Activités</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Représentation</b>
<b>Janvier</b>	Réunion entre secrétariat CSI/Afrique et FSI	22	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le personnel technique de la CSI-Afrique  Objet: discussion sur le travail de la CSI-Afrique et des FSI/Afrique pour déterminer les domaines de coopération et de complémentarité
	Préparation du forum des partenaires sociaux	23-25	Addis-Abeba	Secrétaire général
	Sommet de l'Union Africaine	31/01-3/02	Addis-Abeba	Secrétaire général
	9 <sup>ème</sup> Congrès de l'UGTM	30-31	Rabat	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général adjoint  Thème du Congrès: Développement réel : modernisation et responsabilité  Un message de solidarité a été délivré pendant le Congrès
<b>Février</b>	Suivi de la conférence d'Accra sur les droits de l'homme	16-18	Accra	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général + le coordinateur du département des droits humains et syndicaux
	1 <sup>ère</sup> réunion du réseau des partenaires à la coopération	17-18	Bruxelles	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général adjoint
	ISP (comité consultatif sous-régional pour l'Afrique anglophone)	24	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
	Préparation du	27-28	Addis-Abeba	Secrétaire général

	symposium UA/BIT sur le travail décent en Afrique			
<b>Mars</b>				
	African labour Educators Network (ALEN)	2-4	Ouagadougou	<p>La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général</p> <p>Objet : Discussion sur la pertinence du projet 2008-2011 de l’ALEN pour les syndicats du Burkina Faso</p> <p>Objet 2: Evaluation du premier cours francophone LPS organisé par l’Université de Ouagadougou en août-septembre 2008</p>
	Conférence de DFID	9-10	Royaume-Uni	<p>La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général</p> <p>Thème de la conférence : “Garantir notre avenir commun : une conférence sur l’avenir du développement international”</p>
	Réunion du TUC	11	Royaume-Uni	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
	Congrès du CNT	15-18	Niamey	<p>La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général adjoint</p> <p>Thème du Congrès : “Travail décent pour une vie décente”</p> <p>Un message de solidarité a été délivré pendant le Congrès</p>
	Réunion de planification conjointe CSI- Afrique/FSI	16-17	Nairobi	<p>La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le personnel technique de la CSI-Afrique</p> <p>L’objectif était d’harmoniser le travail syndical en matière d’organisation afin de renforcer le mouvement ouvrier et de mieux servir les travailleurs africains</p>
	Comité de la jeunesse de la CSI-Afrique	19-20	Nairobi	<p>La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et deux membres du personnel technique</p> <p>Objet : Mettre en place le comité de la jeunesse de la CSI-Afrique</p>

<b>Mars</b>	Conseil d'administration du BIT	19-24	Genève	Secrétaire général adjoint
	Mission en Afrique du Sud pour participer à la réunion de l'amicale de la <i>Global Labour University</i>	22-25	Afrique du Sud	Secrétaire général
	Conférence régionale de l'ISP	21-25	Tunisie	La CSI-Afrique était représentée par la coordinatrice du département Egalité et protection sociale
	Mission au Zimbabwe	26-28	Harare	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le vice-président pour l'Afrique de l'Ouest
	Activité pré-congrès de la CSTT	30 Mars – 1 <sup>er</sup> Avril	Lomé	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
<b>Avril</b>	Congrès de la CSTT	2-3	Lomé	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général  Un message de solidarité a été délivré pendant le Congrès
	Réunion du comité de pilotage du projet VIH/SIDA	6-9	Abidjan	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et la coordinatrice du projet
	Mission en Guinée	16-20	Conakry	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint
	Prières d'action de grâce à l'occasion de la Fête du Travail	26	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général adjoint
	Atelier CSI-Afrique/EATUC/BIT sur la crise financière mondiale	15	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint
	Atelier CSI-Afrique/BIT COOP-Africa sur les coopératives et les syndicats	16-17	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général

<b>Mai</b>	Fête du travail	1	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint
	Atelier sur l'égalité des genres et le travail décent	4-6	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint Atelier préparatoire de la CIT
	Réunion spéciale du Comité exécutif de la CSI-Afrique	7	Nairobi	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint  Supervision du transfert à Lomé par le Bureau exécutif
	Mission en Espagne (USO)	12-20	Espagne	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général adjoint  2 SFTU + 1 autre
	Congrès de la CISL/Italie	21-23	Rome	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général adjoint
<b>Juin</b>	Conférence Internationale du Travail	1-22	Genève	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général et trois membres du personnel technique
	Bureau exécutif de la CSI	22	Bruxelles	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
	Groupe de travail de la CSI sur les emplois verts et le réchauffement climatique	22	Bruxelles	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
	Réunion consultative avec le président du CLC		Bruxelles	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
	Réunion de planification des secrétaires régionaux de la CSI	23	Bruxelles	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général
<b>Juillet</b>	Comité de pilotage du projet GUAP Afrique	9-10	Lomé	La CSI-Afrique était représentée par le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et deux membres du personnel technique





